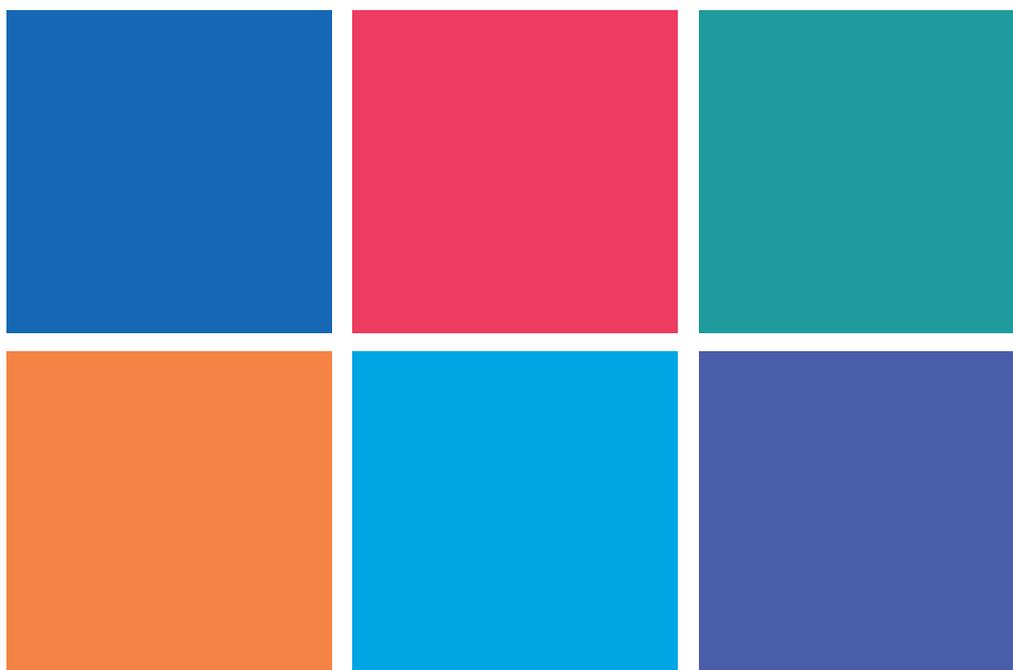


Programme national d'animation et d'évaluation (PNAE) du réseau des missions locales 2018-2020

Édition 2018



PRÉAMBULE

Le nouveau Conseil d'orientation des politiques de la jeunesse (COJ) placé auprès du Premier ministre créé par le décret n° 2016-1377 du 12 octobre 2016, remplace plusieurs conseils dont le Conseil national des missions locales (CNML).

L'État a créé par décret, le 12 octobre 2016, un délégué ministériel aux missions locales pour disposer d'un cadre national d'animation et de coordination. L'action du délégué ministériel s'appuie en particulier sur la création d'un programme national d'animation et d'évaluation (PNAE) du réseau des missions locales, approuvé par les présidents des associations œuvrant pour l'animation des missions locales au niveau régional.

Le délégué ministériel est chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre de ce programme. Il est garant de sa dimension stratégique et de sa pluriannualité, comme le souligne la lettre de mission du 28 avril 2017.

Par ailleurs, le délégué ministériel est aussi garant pour le compte de l'État de l'animation du réseau des missions locales sur l'ensemble du territoire, afin d'assurer un cadre homogène d'intervention de l'offre de services des missions locales et des orientations de la politique d'insertion des jeunes.

Les missions locales

Le réseau des 442 missions locales constitue, avec 1 370 000 jeunes en contact en 2016, le réseau public national d'insertion des jeunes le plus important en France. Les performances de ce réseau ont été reconnues par l'Inspection générale des finances (IGF) en 2010 (rapport n° 2010-M -019-02 p. 2) « Ces performances tiennent au caractère doublement intégrateur des missions locales qui fait leur originalité : intégrateur de moyens cofinancés par l'État et les collectivités locales, intégrateur de services ; les missions locales intègrent l'ensemble des services locaux... »

Les missions locales, par leur statut associatif pour 94 % d'entre elles, sont ancrées dans le tissu économique et social local et poursuivent trois finalités en faveur des jeunes de moins de vingt-six ans : l'accès à l'emploi, la formation et la qualification, l'insertion sociale.

L'accompagnement global des jeunes est le cœur de métier des missions locales. Elles repèrent sur leurs territoires les difficultés que rencontrent les jeunes ainsi que les solutions (dispositifs, prestations, partenaires) mobilisables pour y répondre. Grâce à l'écoute des attentes et des préoccupations exprimées par les jeunes, elles organisent leurs actions pour offrir à chaque jeune un appui personnalisé. Cette aide peut aller de la simple information jusqu'à l'accompagnement pas à pas, en fonction des besoins de chacun.

Cette prise en charge globale permet aux missions locales de s'impliquer avec efficacité dans les divers programmes nationaux, régionaux, locaux, en prenant en compte la situation de chaque territoire. En permettant aux jeunes d'accéder à l'ensemble des droits, elles jouent un rôle majeur dans la lutte contre les exclusions professionnelles et sociales des jeunes.

Comme le souligne le rapport de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) sur le modèle économique des missions locales de novembre 2016, « ... les missions locales obtiennent des résultats honorables en matière d'accès à l'emploi des jeunes au regard des résultats atteints par d'autres structures intervenant dans le secteur de l'insertion sociale et professionnelle ».

En 2016, l'État reconnaît et confirme le rôle essentiel des missions locales en tant qu'acteur du service public de l'emploi des jeunes.

L'État veut renforcer l'animation et le pilotage du réseau des missions locales afin de mieux coordonner leur activité, notamment au niveau régional (Conférence sociale pour l'emploi – Feuille de route – octobre 2015).

Les associations et/ou unions régionales de missions locales

Dans chaque région, une association régionale est constituée, présidée par un élu local et dotée d'une équipe d'animation régionale. Cette association régionale est l'interlocutrice des Direccte, des autres services de l'État et des conseils régionaux. Elle participe à l'élaboration et au suivi du programme d'animation régionale.

Le pilotage politique et institutionnel de l'animation régionale peut s'organiser dans le cadre d'un protocole régional signé entre l'État, le conseil régional, les conseils départementaux et l'association ou union régionale des missions locales.

L'organisation régionale des missions locales rappelle comment se sont constituées dans le temps, les associations régionales de présidents de missions locales et l'articulation avec les programmes régionaux d'animation.

Ce rappel est essentiel dans un contexte de modification des territoires résultant de la loi NOTRe¹ et aux nouveaux enjeux liés au droit à l'accompagnement rénové. Les missions locales sont porteuses d'enjeux de progrès avec la rénovation du droit à l'accompagnement, inscrit dans la loi du 8 août 2016, au travers de la mise en place du Parcours d'accompagnement contractualisé vers l'emploi et l'autonomie (PACEA), nouveau cadre contractuel de l'accompagnement des jeunes, et du droit ouvert à la Garantie jeunes. Opérateurs du conseil en évolution professionnelle (CEP), elles activent de nombreux outils de la politique de l'emploi destinés aux jeunes.

La loi du 5 mars 2014 et le décret n° 2014-1055 du 16 septembre 2014 donnent une base législative aux associations et/ou unions régionales des missions locales dans leurs fonctions de représentation des missions locales au sein des comités régionaux de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP).

Dans un souci de cohérence avec les actions menées sur les territoires, ce PNAE s'appuie sur un principe de co-construction avec les acteurs concernés prioritairement : les associations régionales des missions locales. Ce programme est décliné par les associations régionales des missions locales (ARML), constituant ainsi leur socle d'activités, qui est complété par les priorités régionales en concertation avec les services déconcentrés de l'État et les collectivités locales et territoriales.

Le PNAE n'a donc pas vocation à intégrer toutes les thématiques d'intervention des ARML et des missions locales, mais seulement celles qui établiront le socle du plan d'actions national défini avec les présidents et les responsables techniques des ARML.

Ce programme national incarne ainsi la volonté de l'État d'animer et d'évaluer les actions prioritaires à la fois opérationnelles et structurelles des missions locales, sur les trois prochaines années, en lien avec leurs instances représentatives.

Le PNAE est établi en cohérence avec l'instruction DGEFP/SDPAE/2017/331 du 28 novembre 2017 relative au conventionnement pluriannuel d'objectifs avec les associations régionales des missions locales. Il répond aux objectifs de l'instruction. L'année 2017 a constitué la phase de préparation et de négociation du programme, l'année 2018 sera celle du démarrage des actions.

Pour rappel, les objectifs sont regroupés selon quatre axes principaux :

- Accompagner la mise en œuvre et la convergence des politiques publiques en faveur de l'emploi et l'autonomie des jeunes, en veillant à assurer une équité de traitement des jeunes.
- Soutenir les missions locales dans l'élaboration du projet territorial visant à définir l'offre de services « jeunes et employeurs » des missions locales dans leur environnement.
- Renforcer la professionnalisation et la valorisation du réseau des missions locales.
- Apporter un appui technique à la définition des politiques publiques au moyen de leur expertise.

La première partie de ce document rappelle le contexte, l'organisation régionale des missions locales et les principes du PNAE.

La deuxième partie présente les thèmes opérationnels et les axes structurels du PNAE, qui ont été corrigés pour répondre à la demande des présidents des ARML réunis en conférence les 19 septembre et 11 décembre 2017.

1. Loi du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République.

La troisième partie présente les treize actions et/ou chantiers retenus par les présidents d'ARML, réunis en conférence en septembre 2017.

La quatrième partie présente les trois thèmes prioritaires choisis par les présidents des ARML réunis en conférence.

Le programme national d'animation et d'évaluation des missions locales pour les années 2018 à 2020 a été validé le 18 mars 2018 au ministère du Travail, par la conférence des présidents des associations régionales des missions locales (ARML), en présence du délégué ministériel aux missions locales (DMML), de la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP), et de l'union nationale des missions locales (UNML).

SOMMAIRE

1.

La mise en œuvre du PNAE	9
Contexte	10
Organisation régionale du réseau des missions locales et les programmes régionaux d'animation (PRAE)	11
Principes et modalités de mise en œuvre du PNAE	13

2.

Les thèmes opérationnels et structurels du PNAE	15
Les thèmes opérationnels du PNAE	16
Système d'information I-milo et stratégie numérique des missions locales	16
Accès et maintien à l'emploi des jeunes	17
Orientation professionnelle et accès des jeunes à la formation et à la qualification	18
Autonomie des jeunes/insertion sociale	18
Les axes structurels du PNAE	19
Axe 1 : Cadre de référence actualisé des PRAE régionaux (circulaire État)	19
Axe 2 : Valorisation de l'activité des missions locales et des ARML (bilan d'activité)	19
Axe 3 : Offre de service des missions locales (travaux du SG MAP/DGEFP)	19
Modèle de fiche action	20

3.

Actions à mener dans le cadre du PNAE	21
1. Favoriser la mise en œuvre et l'appropriation du système d'information I-milo	22
2. Accompagner la stratégie numérique des missions locales	24
3. Optimiser le partenariat avec les acteurs de la formation et développer l'alternance en direction des jeunes des missions locales, en coopération avec les OPCA et les réseaux consulaires dans le cadre du Plan d'investissement compétences (PIC)	26

4. Développer les partenariats avec le monde économique	29
5. Accompagner le déploiement du PACEA et de la Garantie jeunes par les missions locales	31
6. Appuyer le déploiement du conseil en évolution professionnelle (CEP) dans les missions locales dans le cadre du Plan d'investissement compétences (PIC)	33
7. Accentuer et soutenir le déploiement du compte personnel formation (CPF) et du compte personnel d'activité (CPA) dans le cadre du Plan d'investissement compétences (PIC)	36
8. Lutter contre l'illettrisme et favoriser l'acquisition des savoirs de base en situation professionnelle, dans le cadre du Plan d'investissement compétences (PIC)	38
9. Promouvoir le parrainage des jeunes par des salariés et/ou des bénévoles retraités	40
10. Favoriser l'accès aux dispositifs d'accompagnement des jeunes sous main de justice et lutter contre la récidive	42
11. Développer les compétences et l'accès à l'emploi des jeunes en outre-mer	44
12. Construire et déployer le socle commun de l'offre de services des missions locales (suite des travaux du SG MAP/DGEFP)	47
13. Produire le bilan d'activité annuel des missions locales et des ARML	49

4.

Thèmes prioritaires du PNAE choisis par les présidents d'ARML	51
--	-----------

Annexes	53
----------------------	-----------

Annexe 1 – Instruction N° DGEFP/SDPAE/2017/331 du 28 novembre 2017 relative au conventionnement pluriannuel d'objectifs avec les associations régionales des missions locales	54
Annexe 2 – Stratégie numérique des missions locales : inventaire des actions dans chaque région (enquête réalisée auprès des ARML – janvier 2018)	61
Annexe 3 – Liste des présidents des associations régionales des missions locales (ARML)	86
Annexe 4 – Organigramme du délégué ministériel aux missions locales	87

1.

LA MISE EN ŒUVRE DU PNAE

Contexte

Dans le cadre de ses missions définies dans le décret n° 2013-1371 du 12 octobre 2016, portant création d'un délégué ministériel aux missions locales placé auprès du secrétariat général des ministères des affaires sociales, celui-ci a pour mission de :

1° Définir et mettre en œuvre le programme d'animation et d'évaluation du réseau des missions locales, après approbation des présidents des associations œuvrant pour l'animation des missions locales au niveau régional réunis en conférence.

Le Programme national d'animation et d'évaluation (PNAE) du réseau des missions locales s'inscrit dans un contexte de nouvelle gouvernance, voulue par la ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

Le rapport France stratégie de janvier 2017 sur l'insertion professionnelle des jeunes, souligne la spécificité de la situation des jeunes sur le marché du travail. Fortement touchés par le chômage et plus exposés à la conjoncture, les jeunes ont vu leur taux de chômage multiplié par quatre en quarante ans. La part des jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation reste élevée en France et n'a pas baissé depuis 2013 (17 % en 2015 sur les 15-29 ans), contrairement à d'autres pays européens.

Par ailleurs, le taux de chômage des jeunes peu diplômés est près de trois fois supérieur à celui des diplômés, aussi :

- les jeunes les moins diplômés connaissent des trajectoires d'accès à l'emploi plus instables et plus longues que les diplômés ;
- les jeunes les moins diplômés sont les premiers à subir les conséquences de la conjoncture du marché du travail.

Les jeunes sont particulièrement touchés par la précarité : 34,1 % des 15-29 ans en emploi ont un statut précaire, contre un peu moins de 8 % pour les 30-49 ans.

Enfin, les jeunes adultes (20 à 29 ans) représentent 16 % des personnes pauvres. Il s'agit souvent de jeunes peu qualifiés, en difficulté d'insertion sur le marché du travail, au chômage et mal indemnisés (Cf. Observatoire des inégalités : « qui sont les pauvres en France ? », déc. 2016).

Ce constat est également porté par la communauté européenne, qui a fixé des orientations pour une garantie européenne pour la jeunesse, afin de proposer rapidement des solutions aux jeunes sortis du système éducatif (NEET/Not in Employment Education or Training).

Les politiques publiques françaises ont également donné la priorité à la jeunesse et en particulier aux jeunes sans qualification. Ainsi, l'article 49 de la loi du 08 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels, et son décret d'application, refondent le droit à l'accompagnement des jeunes à travers le parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) dont la Garantie jeunes.

Ce droit s'inscrit dans une perspective plus large que l'emploi et la vie professionnelle, en introduisant la logique d'autonomie sur le marché du travail (Cf. circulaire DGEFP 2016 relative à la mise en œuvre du PACEA et de la Garantie jeunes.)

Les jeunes susceptibles de solliciter un appui en mission locale sont nombreux : 1 105 272 jeunes actifs de 16 à 25 ans (Cf. Dares – CPO des missions locales 2016) sont sans occupation en France, dont 32,3 % ont un niveau de qualification V ou *infra*.

Textes de référence

- Note d'orientation du 12/12/1990 (CNML) relative aux programmes Régionaux d'Animation
- Circulaire du 4/03/1992 (DFP/DIIJ/CIR 92-05) relative à l'amélioration du réseau d'accueil des jeunes
- Circulaire du 20/07/1993 (DFP/DIIJ) relative au dispositif d'accueil des jeunes
- Circulaire du 23/12/1994 (CAP/TEFP 10/94) relative aux Programmes d'Animation Régionale
- Circulaire du 10/09/2002 (DIIJ/136) relative au financement des Programmes d'animation régionale
- Note d'orientation du CNML du 10/12/2003 relative aux Programmes d'animation régionale
- Protocole 2000, 2005 et 2010 des missions locales
- Circulaire DGEFP/SDPAE/2017/331 du 28 novembre 2017 relative au conventionnement pluriannuel d'objectifs avec les associations régionales des missions locales

Le réseau des 442 missions locales du territoire national assure en 2016 une présence forte sur le territoire national avec 6 967 lieux d'accueil et 13 522 professionnels, qui ont accueilli près de 1,2 million de jeunes, dont 427 000 en premier accueil. Les missions locales proposent aux jeunes une offre de service riche et diversifiée autour des activités d'information et d'orientation, d'accompagnement vers la formation, d'apprentissage ou des dispositifs visant un emploi et l'accès à l'autonomie (logement, santé, mobilité, citoyenneté, sport, culture).

Près de 60 % des jeunes accueillis pour la première fois en mission locale n'ont pas le bac.

Avec un tiers de jeunes de niveau *infra V*, les missions locales s'adressent aux publics les plus éloignés de l'emploi. Au total, elles suivent près de 737 000 jeunes en demande d'insertion¹ au 31 décembre 2016.

Organisation régionale du réseau des missions locales et programmes régionaux d'animation et d'évaluation (PRAE)

Dans chaque région, une association régionale est constituée, présidée par un élu local, et dotée d'une équipe d'animation régionale. Cette association régionale est l'interlocutrice des Direccte, des autres services de l'État et des conseils régionaux. Elle participe à l'élaboration et au suivi du programme d'animation régionale.

Le pilotage politique et institutionnel du programme d'animation régionale peut s'organiser dans le cadre d'un protocole régional signé entre l'État, le Conseil régional, les conseils départementaux et l'association ou union régionale des missions locales.

Un comité de pilotage pour la coordination et l'animation régionale des missions locales présidé et animé par le président de l'association (ou de l'union) régionale des missions locales a pour objet de définir les axes de travail communs, de suivre leur réalisation, de décider du programme d'actions régionales, de son organisation et de son application.

L'organisation, la mise en œuvre, la gestion administrative et financière de ces programmes régionaux d'animation sont confiées à l'association ou l'union régionale des missions locales (ARML).

Les programmes d'animation sont réalisés avec la participation des directeurs et techniciens des missions locales et concernent : le développement des compétences des salariés du réseau, en tenant compte des priorités locales, régionales et nationales, l'accompagnement des missions locales dans leur démarche de progrès, la communication interne et externe du réseau, la capitalisation et les échanges de pratiques, l'appui technique à la mise en place du système d'information des missions locales.

L'équipe d'animation régionale est placée sous l'autorité fonctionnelle et hiérarchique de l'association régionale des présidents de missions locales. Sa coordination est assurée par un(e) animateur(trice) régional(e). Cette équipe organise et veille à la réalisation des actions du programme décidé par le comité de pilotage régional avec l'appui des directeurs et techniciens des missions locales.

Les nouveaux enjeux en 2018 et 2019 pour les ARML sont multiples :

- La réforme territoriale, en délimitant le périmètre des nouvelles régions (Cf. loi NOTRe), transforme le paysage des associations ou unions régionales des présidents de missions locales qui ont d'ores et déjà, pour certaines d'entre elles, engagé les processus de fusion.
- La refonte du droit à l'accompagnement des jeunes, à travers le parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA), et le droit universel à la Garantie jeunes impactent sur le fonctionnement et l'organisation des missions locales.
- La mise en place de la nouvelle gouvernance du réseau des missions locales, avec la création du délégué ministériel aux missions locales qui est le garant pour le compte de l'État, de l'animation du réseau des missions locales sur l'ensemble du territoire. Ce afin d'assurer un cadre homogène d'intervention de l'offre de services des missions locales et des orientations de la politique d'insertion des jeunes (Cf. lettre de mission du 28 avril 2017 adressée par la ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social au DMML).
- La réforme de la formation professionnelle lancée le 15 novembre 2017.

1. L'indicateur « jeunes en demande d'insertion » (JDI) désigne les jeunes ayant bénéficié d'au moins un entretien au sein du réseau des missions locales, au cours des cinq derniers mois, qu'il s'agisse d'un entretien individuel, d'une information collective ou d'un atelier (cf. *Bilan d'activité des missions locales 2016*, publié par le DMML).

Les associations régionales de missions locales doivent répondre à plusieurs enjeux :

1. Apporter un appui au réseau des missions locales, dans le cadre d'une gouvernance renouvelée

Le rapport de l'IGAS de novembre 2016 sur le modèle économique des missions locales propose de clarifier le rôle des associations régionales et de privilégier des actions spécifiques d'accompagnement des missions locales, pour les aider à faire face aux difficultés qu'elles rencontrent au quotidien dans leur fonctionnement et dans leur gestion.

2. Proposer un cadre commun d'intervention

Le rapport préconise « la mise en place d'un cadre commun d'intervention des ARML avec le renforcement de leur pilotage et de leur structuration en liant leur financement au respect de ce nouveau cadre » p. 66 du rapport de l'IGAS (cité plus haut).

Le PNAE permet de préciser le rôle et les missions prioritaires du programme régional d'animation portées par les associations régionales de missions locales et de fixer des objectifs, afin d'assurer l'accompagnement opérationnel des missions locales au quotidien (recommandation du rapport de l'IGAS).

Le PNAE définit également « le cadre commun d'intervention du programme d'animation porté par les associations régionales de missions locales » recommandé par le rapport IGAS et inscrit dans les axes et objectifs présents dans l'instruction de la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) relative au conventionnement pluriannuel d'objectifs avec les associations régionales de missions locales. Ce cadre commun doit prendre en compte les attentes des partenaires financiers des associations régionales des missions locales (État et conseils régionaux) au titre du déploiement des politiques publiques en faveur des jeunes.

Le PNAE doit prendre en compte à la fois les nouveaux enjeux et les programmes régionaux d'animation des missions locales tels qu'ils se sont organisés depuis plusieurs années.

Ainsi, on retrouve dans les programmes régionaux d'animation des missions locales 2014 et 2015, les axes autour du développement des compétences, de la professionnalisation des missions locales, du système d'information, de la fonction observatoire de la situation des jeunes en mission locale, des partenariats, de la communication et la capitalisation des pratiques des missions locales.

Par ailleurs les principales thématiques traitées portent sur l'accès à l'emploi (emplois d'avenir, alternance, accords avec les entreprises), le partenariat renforcé avec Pôle emploi, le financement du réseau (ML et ARML) – la convention pluriannuelle d'objectifs État – missions locales (CPO) – la formation, l'orientation, le décrochage scolaire, le social (santé, logement, mobilité, citoyenneté, lutte contre les discriminations, lutte contre la radicalisation), le numérique, les relations avec les collectivités territoriales (régions, départements, communes) et la communication.

3. Proposer des éléments d'évaluation du PRAE pour rendre visible leurs actions au niveau national

Définir des indicateurs d'observations des dimensions régionales et locales de l'activité du réseau des missions locales pour les intégrer dans le bilan d'activité annuel des missions locales. Celui-ci devra d'une part répondre aux exigences du décret du DMML et d'autre part évoluer dans le cadre d'une construction partagée avec le réseau des missions locales et les acteurs de sa gouvernance.

Principes et modalités de mise en œuvre du PNAE

Les six principes du PNAE

1. Le PNAE se construit avec les associations régionales des missions locales (ARML) qui portent le programme régional annuel d'animation et d'évaluation.
2. L'UNML et les financeurs des associations régionales de missions locales (l'État représenté par la DGEFP, les conseils régionaux représentés par Régions de France) sont consultés sur le projet de PNAE et sont associés en tant que de besoin dans sa mise en œuvre.
3. Le PNAE, est engagé et mis en œuvre par le DMML, après approbation des présidents des associations œuvrant pour l'animation des missions locales au niveau régional réunis en conférence.
4. Le PNAE est triennal.
5. Dès lors qu'il est engagé, le PNAE a vocation à évoluer selon les besoins identifiés et les attentes du réseau des missions locales et validé en conférence des présidents des ARML (N +1 se prépare durant N, N +2 durant N +1, etc.).
6. Le DMML est garant de la dimension stratégique et de la pluriannualité du PNAE.

Un état des lieux est effectué lors de chaque réunion de la conférence des président(e)s des ARML. Le bilan du PNAE sera intégré dans le futur bilan annuel d'activité des missions locales, s'appliquant pour les exercices 2018 et 2019.

Les modalités de mise en œuvre du PNAE

Chaque axe de travail se voit affecter un ou des chargé(s) de mission de l'équipe du DMML.

Les ateliers pourront être animés ou co-animés par l'UNML, la DGEFP ou tout autre acteur pertinent après validation par la Conférence des présidents des ARML. Selon la nature des dossiers et l'avancée des partenariats, l'animation sera le plus possible partagée, afin d'intégrer les acteurs prioritairement concernés par l'action.

Un ou des représentants techniques des ARML ont vocation à être référents d'une ou plusieurs actions. Ils participent, co-animent ou portent l'animation de l'action notamment dans le cadre des actions.

Les actions peuvent être :

- **déclinées régionalement**, si une région (ARML) se veut porteuse dans le cadre du PNAE d'une étude, expérimentation, capitalisation au bénéfice du réseau des missions locales sur son territoire ;
- **déclinées interrégionalement**, si plusieurs régions (ARML) se veulent, dans le cadre du PNAE, porteuses d'une étude, expérimentation, capitalisation au bénéfice du réseau des missions locales ;
- **déclinées nationalement** lorsqu'il s'agit d'un axe de travail prioritaire qui mobilise l'ensemble du réseau des missions locales.

Le DMML réunit au moins une fois par semestre l'ensemble des représentants techniques des ARML, pour regroupement national et travail par axes et thématiques. Les représentants du ministère de l'Emploi sont invités aux réunions, notamment pour présenter les orientations et les modalités de mise en œuvre des politiques de l'emploi et de la formation professionnelle en direction des jeunes.

Pour chaque action, il sera précisé :

- les attentes, les objectifs,
- qui anime et/ou co-anime,
- la/les ARML référentes, la/les ARML impliquées, les acteurs concernés et/ou impliqués,
- la dimension régionale et/ou interrégionale et/ou nationale,
- le calendrier (1, 2, 3 ans).

Le PNAE comprend des thèmes opérationnels et des axes de travail structurels

• **4 thèmes opérationnels** qui se déclinent en plusieurs rubriques (mise en œuvre des politiques publiques, développement du partenariat et capitalisation-innovation) :

1. Système d'information (I-milo) et stratégie numérique des missions locales.
2. Accès et maintien à l'emploi des jeunes.

3. Orientation professionnelle et accès des jeunes à la formation et à la qualification.
4. Autonomie des jeunes/insertion sociale.

• **3 axes de travail structurels :**

1. Déploiement du cadre de référence actualisé des programmes régionaux d'animation et d'évaluation des missions locales.
2. Valorisation de l'activité des missions locales : élaboration du nouveau compte-rendu d'activités intégrant les PRAE et le bilan du PNAE.
3. Construction et déploiement du socle commun de l'offre de services des missions locales (suite des travaux du SG MAP/DGEFP).

2.

LES THÈMES OPÉRATIONNELS ET STRUCTURELS DU PNAE

Les thèmes opérationnels du PNAE

THÈMES OPÉRATIONNELS		
THÈMES	OBJECTIFS	PROPOSITIONS
<p>Système d'information I-milo et stratégie numérique des missions locales</p>	<p>Veiller à l'évolution et à l'adaptation nécessaire du système d'information.</p> <p>Favoriser la mise en œuvre d'I-milo et de ses évolutions dans les régions.</p> <p>Définir une stratégie numérique et digitale des missions locales, au plan national, régional et local, au service de l'insertion et l'accès à l'emploi des jeunes les plus en difficulté.</p>	<p>Pilotage stratégique : alertes, dialogue entre les ML et les différentes institutions, partage de l'information avec des tiers, sécurité du système, promotion du système I-milo, dimension régionale dans le développement du système et son animation.</p> <p>Animation ATR (accompagnement au changement, mise en cohérence des pratiques locales et création d'outils communs).</p> <p>Appui aux animateurs régionaux dans la mise en œuvre de l'animation autour du système d'information.</p> <p>Observation et analyse des données nationales régionales issues du SI et mise en cohérence des différents tableaux de bords nationaux et régionaux.</p> <p>Convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) des missions locales.</p> <p>Cellule de « requêtes nationales » où tout le monde peut puiser (centre de ressources).</p> <p>Accompagnement et innovation dans le numérique (investir pour faire un état des lieux, identifier les priorités et faire un plan à 3/4 ans. Avoir aussi un retour de ce que le numérique à apporter au niveau des jeunes).</p> <p>Le national apporte un appui en termes de méthodologie.</p> <p>Formation des professionnels sur le numérique et l'accès des jeunes au numérique (partenariat CLICNJOB, développement des pratiques professionnelles...).</p>

THÈMES OPÉRATIONNELS			
THÈMES	Mise en œuvre des politiques publiques	Développement du partenariat	Échanges de pratiques Capitalisation Innovation
Accès et maintien à l'emploi des jeunes	Offre d'accompagnement dédiée aux jeunes, complétée par les outils au service des parcours.	<p>Entreprises – branches professionnelles – organisme paritaire collecteur agréé (OPCA)</p> <p>Réseaux consulaires – Fédérations d'entreprises – groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ) – associations</p> <p>Pôle emploi</p> <p>Réseaux de parrainage</p> <p>Cercle jeunes destination entreprises...</p> <p>Accords régionaux avec les grands comptes.</p> <p>Définir qui sont les partenaires stratégiques du réseau.</p>	<p>Valorisation de l'action des missions locales, diffusion des bonnes pratiques et des innovations (service après-vente pour l'emploi, par exemple).</p> <p>Valorisation des métiers en tension (exemple : métiers du patrimoine...).</p> <p>Connaissance des tendances sur l'évolution du monde du travail (comment les entreprises changent leurs modalités de recrutement, par exemple).</p> <p>Comment accompagner les conseillers des ML sur l'identification des compétences des jeunes en lien avec les entreprises ?</p> <p>Création d'outils/ mutualisation.</p>

THÈMES OPÉRATIONNELS			
THÈMES	Mise en œuvre des politiques publiques	Développement du partenariat	Échanges de pratiques Capitalisation Innovation
Orientation professionnelle et accès des jeunes à la formation et à la qualification	<p>Conseil en évolution professionnelle et compte personnel de formation (CEP-CPF)</p> <p>Lutte contre l'illettrisme/renforcement des savoirs de base</p> <p>Lutte contre le décrochage scolaire</p> <p>Alternance (apprentissage et contrat de professionnalisation)</p> <p>POE (préparation opérationnelle à l'emploi)</p> <p>Programmes de formation des conseils régionaux – VAE</p> <p>Plan d'investissement compétences</p>	<p>Conseils régionaux</p> <p>OPCA</p> <p>CNEFOP/CREFOP</p> <p>ANLCI</p> <p>EPIDE</p> <p>E2C</p> <p>AFPA</p> <p>Éducation nationale</p> <p>Organismes de formation</p> <p>SPRO</p> <p>Pôle emploi</p> <p>Carif-Oref</p> <p>Centres de ressources</p> <p>Lutte contre l'illettrisme</p> <p>Service public régional de l'orientation</p>	<p>Valorisation de l'action des missions locales, diffusion des bonnes pratiques et des innovations</p> <p>Passerelles et pré-passerelles (avant l'entrée en formation)</p> <p>Outils des conseillers sur l'ingénierie de formation – Montage des plans de formation dans les TPE</p> <p>Comment sécuriser les parcours des jeunes (les plus jeunes) ?</p> <p>En matière d'innovation, comment proposer une matière d'orientation pro au collège et lycée ?</p> <p>Groupe de travail sur les pratiques de prescription</p>
Autonomie des jeunes/insertion sociale	<p>Santé</p> <p>Handicap</p> <p>Hébergement/logement</p> <p>Mobilité</p> <p>Citoyenneté/valeurs de la république/lutte contre les discriminations</p> <p>Justice</p> <p>Prévention de la radicalisation</p> <p>Participation des jeunes à la mise en œuvre des politiques publiques</p> <p>Sports-culture-loisirs</p>	<p>Partenaires du champ médico-social, citoyenneté, justice, logement et hébergement, réseau information jeunesse... .</p> <p>Interface avec les partenaires institutionnels (directions régionales de l'État, conseils régionaux, conseils départementaux...)</p> <p>ARS-CPAM</p> <p>CAP Emploi</p>	<p>Capitaliser les expérimentations menées dans le cadre de la lutte contre les discriminations et développer des expérimentations au sein des ARML candidates</p> <p>Renforcer les actions relatives à la santé des jeunes</p> <p>Co-pilotage et suivi du dispositif d'accompagnement des jeunes sous mains de justice</p> <p>Développer le parrainage des jeunes</p> <p>Former les professionnels à la prévention de la radicalisation</p> <p>Mettre en place un appui et un focus dans le cadre d'une cellule spécifique relative au développement des compétences et à l'accès à l'emploi des jeunes ultramarins</p>

Les axes structurels du PNAE

AXES STRUCTURELS		
AXES	OBJECTIFS	ACTIONS
<p>Axe 1 : Cadre de référence actualisé des programmes régionaux d'animation et d'évaluation des missions locales</p>	<p>Construire et déployer le socle commun des PRAE en articulation avec les axes et les objectifs de l'instruction DGEFP relative à la CPO des ARML</p>	<p>Suivre et animer la mise en œuvre de l'instruction DGEFP relative à la CPO des ARML</p>
<p>Axe 2 : Valorisation de l'activité des missions locales – Bilan d'activité des missions locales</p>	<p>Réaliser le nouveau bilan d'activité en lien avec l'UNML en y ajoutant les activités des associations régionales de ML et le bilan du PNAE</p>	<p>Groupe de travail par thème : activités, RH, financement, PRAE</p>
<p>Axe 3 : Construction et déploiement du socle commun de l'offre de services des missions locales (suite des travaux du SG MAP/DGEFP)</p>	<p>Organiser trois chantiers partenariaux clés pour l'évolution de l'offre de services des missions locales et participer à l'animation du chantier général d'appropriation du socle commun</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. créer un guide pour la construction des projets territoriaux 2. concevoir un outil de diagnostic multidimensionnel de la situation du jeune 3. déployer un système local de repérage des jeunes en grande difficulté

Objectif : produire le bilan d'activité annuel des missions locales et des ARML

(Exemple)

Contexte

...
...

Enjeux et attentes

...
...

Description des actions :

- Capitalisation
- Essaimage

Animation

...
...

Co-animation

...
...

La/les ARML référentes

...
...

La/les ARML concernées

...
...

Les acteurs concernés et/ou impliqués

...
...

La dimension territoriale

Régionale – interrégionale – nationale

Le calendrier prévisionnel

- 2018
- 2019
- 2020

3.

ACTIONS À MENER DANS LE CADRE DU PNAE (ACTIONS RETENUES PAR LES PRÉSIDENTS D'ARML RÉUNIS EN CONFÉRENCE)

1. Favoriser la mise en œuvre et l'appropriation du système d'information I-milo
2. Accompagner la stratégie numérique des missions locales
3. Optimiser le partenariat avec les acteurs de la formation et développer l'alternance en direction des jeunes des missions locales, en coopération avec les OPCA et les réseaux consulaires, dans le cadre du Plan d'investissement compétences (PIC)
4. Développer les partenariats avec le monde économique
5. Accompagner le déploiement du PACEA et de la Garantie jeunes par les missions locales
6. Appuyer le déploiement du conseil en évolution professionnelle (CEP) dans les missions locales dans le cadre du Plan d'investissement compétences (PIC)
7. Accentuer et soutenir le déploiement du compte personnel formation (CPF) et du compte personnel d'activité (CPA) dans le cadre du Plan d'investissement compétences (PIC)
8. Lutter contre l'illettrisme et favoriser l'acquisition des savoirs de base en situation professionnelle, dans le cadre du Plan d'investissement compétences (PIC)
9. Promouvoir le parrainage des jeunes par des salariés et des bénévoles retraités
10. Favoriser l'accès aux dispositifs d'accompagnement des jeunes sous main de justice et lutter contre la récidive
11. Développer les compétences et l'accès à l'emploi des jeunes en outre-mer
12. Construire et déployer le socle commun de l'offre de services des missions locales (suite des travaux du SG MAP/DGEFP)
13. Produire le bilan d'activité annuel des missions locales et des ARML

1. Favoriser la mise en œuvre et l'appropriation du système d'information I-milo

Thème 1 opérationnel prioritaire – PNAE 2018-2020

Contexte

Le réseau des missions locales utilise un système d'information national I-milo depuis 2015 (auparavant Parcours 3 de 2005 à 2015) dans lequel doivent être renseignés :

- l'ensemble des actes professionnels mis en œuvre en direction des jeunes accueillis, des entreprises et des partenaires mobilisés ;
- l'évolution de la situation sociale et professionnelle de chaque jeune ;
- les éléments relatifs à l'organisation de la structure, son activité, ses ressources humaines et ses finances (portail ICARE intégré à I-milo depuis 2016).

Le système permet ainsi :

- le suivi par chaque professionnel des jeunes dont il a la charge dans le cadre de ses fonctions ;
- la prescription et la réalisation d'offres de services ou de « dispositifs » au bénéfice du jeune (au niveau local, régional ou national) ;
- le pilotage par la mission locale de son activité ;
- l'évaluation par chaque financeur de la mission locale des actions mises en œuvre ;
- l'observation de la situation des jeunes reçus en mission locale ;
- l'observation de l'évolution du réseau des missions locales (ICARE).

Le système d'information relève d'une délégation de service public confiée par la DGEFP à la société Similo.

Les abonnements des utilisateurs financent le service, l'État finançant les évolutions réglementaires liées aux évolutions des politiques publiques.

Le DMML assure le pilotage stratégique du système d'information et assure la direction métier du projet dans le cadre de cellule de suivi du projet avec la DGEFP/MISI.

Un comité de partenariat rassemble la cellule de suivi (DGEFP/MISI – DMML), les acteurs du réseau (UNML, ANDML et APAR), la mission de l'accès des jeunes à l'emploi (MAJE) et la mission du pilotage et de la performance de la DGEFP et la DARES.

Enjeux et attentes

Stabiliser l'appropriation par le réseau du système d'information, afin qu'il soit perçu comme un véritable outil au service de l'accompagnement du jeune et non comme une contrainte administrative.

Inscrire I-milo au cœur de la stratégie numérique des missions locales (interopérabilité avec d'autres systèmes : Pôle emploi, Éducation nationale et ASP notamment).

Renforcer la fiabilité des données issues d'I-milo par la diffusion de bonnes pratiques et le partage de consignes de saisie homogènes (charte nationale de recueil de données et déclinaisons régionales).

Favoriser la capitalisation des expériences régionales (analyses, chartes) et leur diffusion au sein du réseau.

Description des actions

1. Favoriser la mise en œuvre d'I-milo et de ses évolutions dans les régions.
2. Veiller à l'adaptation nécessaire du système d'information.
3. Participer à l'élaboration du schéma directeur I-milo dans le cadre du pilotage stratégique du système d'information confié au DMML.

☒ Capitalisation

☒ Essaimage

Animation

DMML.

Co-animation

DGEFP/MISI, Similo, MAJE, UNML.

La/les ARML référentes

À définir.

La/les ARML concernées

Chaque association régionale est chargée de l'assistance technique régionale sur quatre fonctions principales : fonction de coordination, fonctions liées à l'entrepôt de données, fonction système d'information, fonction support réseau, associées à des fonctions transversales selon les situations et besoins régionaux. Ces fonctions sont assurées majoritairement par des assistant(e)s techniques régionaux, sous la responsabilité de l'association régionale.

Les acteurs concernés et/ou impliqués

Les missions locales, les associations régionales, l'UNML, l'ANDML, l'APAR, le DMML, la DGEFP (MAJE, MISI, MPP), la DARES, la société Similo, les collectivités territoriales (régions, départements, communes et intercommunalités).

Les partenaires pour l'interopérabilité des systèmes (Pôle emploi, Intercarif, CGET, ASP, Dgesco...).

La dimension territoriale

Le système d'information comporte une dimension nationale, régionale et interrégionale.

Un système d'information national garant d'un processus national métier homogène permettant des déclinaisons régionales.

La dimension interrégionale se met en œuvre dans le cadre de la capitalisation des bonnes pratiques et de leur diffusion.

Le calendrier prévisionnel

☒ 2018

- Animation de réunions régulières des ARML autour de la mission d'assistance technique régionale, et articulation entre le COPAR I-milo et le programme national d'animation et d'évaluation.
- Finalisation du travail de mise à plat et d'évolution de la charte nationale de recueil des données I-milo.
- Poursuite des chantiers interopérabilité : Rio suivi, CPF, Intercarif, dude.
- Développement et mise à disposition d'une base école permanente actualisée pour la formation permanente des utilisateurs et l'accueil de nouveaux utilisateurs.

☒ 2019

- Animation de réunions régulières des ARML autour de la mission d'assistance technique régionale et articulation entre le COPAR I-milo et le programme national d'animation et d'évaluation.
- Évolution du système d'information et de sa gouvernance.

☒ 2020

2. Accompagner la stratégie numérique des missions locales

Thème opérationnel 1 – PNAE 2018-2020

Contexte

Selon l'enquête réalisée par le DMML en 2016, relative à l'offre de services 2015 des missions locales, les trois quarts des missions locales proposent des accès libres à internet et/ou aux outils bureautiques. 70 % ont un site internet et/ou une page Facebook.

Les missions locales doivent pouvoir accompagner les jeunes, notamment les plus fragiles, dans l'environnement numérique, et leur permettre d'acquérir de nouvelles compétences. Il s'agit de savoir maîtriser les outils bureautiques ; développer son image sur Internet et sa présence sur les réseaux sociaux ; connaître les ressources numériques pour se former via les MOOC, par exemple ; découvrir et se former aux métiers du numérique ; appréhender les nouveaux lieux numériques comme les fablabs, etc.

Un partenariat privilégié avec la Fondation Orange a été mis en place depuis plusieurs années permettant la réalisation d'une centaine de projets numériques pour les jeunes, accompagnés par les missions locales (le soutien financier de la Fondation Orange est de 300 000 euros par an reconduit en 2017). Par ailleurs, la Fondation Orange a mis en place avec le DMML trois cursus numériques de trois heures : « *Mes droits en ligne* », « *Mon identité numérique* », « *Ma recherche d'emploi en ligne* ». Ces cursus sont déployés avec l'aide des ARML sur tout le territoire et les bénévoles d'Orange Solidarité, notamment dans le cadre de la Garantie jeunes. Une attestation de validation des cursus numériques « *Passeport numérique* » est remise aux jeunes par la Fondation Orange, la mission locale et le DMML. Elles sont parfois « le premier diplôme » des jeunes.

Par ailleurs, le système d'information des missions locales I-milo entre dans sa phase de mutation avec un objectif d'interopérabilité avec des systèmes partenaires pour mieux accompagner les jeunes au quotidien,

D'autres initiatives voient le jour sur les territoires : les missions locales expérimentent de nouveaux outils numériques, associés à de nouvelles modalités pédagogiques, pour outiller leur activité en direction des jeunes, en particulier depuis l'expérimentation, puis la généralisation de la Garantie jeunes : *serious games*, portails jeunes, réseaux sociaux...

On constate que les missions locales se dotent d'outils numériques et digitaux tels que des applications smartphones pour que les jeunes soient en lien avec la mission locale ou l'utilisation de certains sites de recherche d'emploi, par exemple CLICNJOB, utilisé dans de nombreuses missions locales. Ainsi, les missions locales sont « démarchées » par différents prestataires.

Enjeux et attentes

Les enjeux pour les conseillers des missions locales, les jeunes demandeurs d'emploi et les entreprises qui évoluent dans leurs méthodes de recrutement sont les suivants :

- réduire la fracture numérique pour les jeunes accompagnés par les missions locales ;
- faire du numérique un levier pour l'accès des jeunes à l'emploi et à l'autonomie ;
- veiller à l'adaptation permanente du système d'information aux enjeux du numérique ;
- définir une stratégie numérique et digitale des missions locales, au plan national, régional et local, au service de l'insertion et l'accès à l'emploi des jeunes les plus en difficulté.

Description des actions

1. Lancement, avec la Fondation Orange, de l'appel à projets « Ensemble pour l'insertion des jeunes ».
2. Diagnostic des outils et des pratiques numériques dans les missions locales (applications numériques et digitales utilisées), en sollicitant le secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP).
3. État des lieux du parc informatique « conseiller » et « jeune » en sollicitant le SGMAP.

4. Définition d'une stratégie et d'un plan d'action « Le numérique et le digital dans les missions locales, un atout pour les 1,4 million de jeunes accueillis dans les missions locales » (avec le chiffrage des moyens humains et financiers nécessaires).
5. Désignation de référents « numériques » régionaux (ARML) dans chaque mission locale, chargés de l'accompagnement au changement des équipes face aux enjeux numériques.
6. Mise en place d'un « Plan digital et numérique 2018-2020 » pour les jeunes des missions locales.
7. Désignation d'un comité de pilotage et de suivi des résultats de ce plan sur l'accès à l'emploi des jeunes.

Capitalisation

Essaimage

Animation

DMML.

Co-animation

DGEFP/MISI, Similo, MAJE, UNML.

La/les ARML référentes

À définir.

La/les ARML concernées

Chaque association régionale est concernée par l'enjeu pédagogique et technologique de la stratégie numérique des missions locales.

Les acteurs concernés et/ou impliqués

Les missions locales, les animations régionales en particulier les assistants techniques régionaux, l'UNML, l'ANDML, l'APAR, le DMML, la DGEFP (MAJE, MISI, MPP), la DARES, la société Similo, les collectivités territoriales (régions, départements, communes et intercommunalités).

Les partenaires pour l'interopérabilité des systèmes (Pôle emploi, Intercarif, CGET, ASP, Dgesco...).

La dimension territoriale

La stratégie numérique s'appuie en partie sur une dimension nationale, par le biais du système d'information national I-milo. Elle est cependant aujourd'hui très fortement locale en raison de la diversité des expérimentations menées en la matière. La dimension interrégionale se met en œuvre dans le cadre de la capitalisation des expériences et de leur diffusion.

Le calendrier prévisionnel

2018

2019

2020

3. Optimiser le partenariat avec les acteurs de la formation et développer l'alternance en direction des jeunes des missions locales, en coopération avec les OPCA et les réseaux consulaires, dans le cadre du Plan d'investissement compétences (PIC)

Thématique accès et maintien dans l'emploi – PNAE 2018-2020

*Réforme de la formation professionnelle en cours –
fiche actualisée transmise fin du 1^{er} trimestre 2018*

Contexte

Plusieurs aspects de l'apprentissage sont réformés par la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale (articles L. 6221-2 et L. 6233-1-1 du Code du travail) pour accentuer l'effet levier vers l'emploi du contrat d'apprentissage :

- gratuité du contrat d'apprentissage ;
- possibilité de conclure d'emblée un contrat en CDI ;
- professionnalisation de la formation des Maîtres d'apprentissage ;
- accompagnement renforcé des jeunes par les CFA pour, notamment, prévenir les ruptures de contrat (problèmes relationnels, difficultés d'adaptation) ;
- compétence du conseil des Prud'hommes statuant en référé en cas de demande de rupture anticipée du contrat d'apprentissage.

Par ailleurs, la réforme de la formation professionnelle lancée le 15 novembre 2017 et le Plan d'investissement compétences (PIC) prévoient de former massivement un million de jeunes peu qualifiés éloignés de l'emploi, ainsi qu'un million de chômeurs de longue durée faiblement qualifiés.

Par son ampleur historique, le Plan d'investissement compétences traduit la volonté du gouvernement d'édifier une société de compétences qui soit inclusive, et de s'attaquer avec sérieux au chômage de masse et à la réduction des inégalités dans le pays.

L'initiative 12 du plan a pour objectif de former et d'accompagner vers l'emploi un million de jeunes décrocheurs. « Les jeunes les moins qualifiés font face aux risques les plus importants de chômage durable et d'exclusion sociale. Leur insertion professionnelle nécessite une approche qui prenne en compte non seulement leur manque de qualification, mais aussi les autres difficultés auxquelles ils peuvent être confrontés pour trouver un emploi et prendre leur autonomie : difficulté d'accès au logement, précarité financière, isolement, difficulté d'accès aux soins. Le Plan d'investissement dans les compétences permettra à 800 000 jeunes d'accéder à des actions de formation ». (cf. « Le grand plan d'investissement 2018-2022 – rapport au Premier ministre » de Jean Pisani Ferry).

Le développement de l'alternance et, en particulier, de l'apprentissage souffre encore aujourd'hui d'un déficit d'image dans certaines filières. Conditions de travail, faible valorisation du métier et scepticisme de certains employeurs quant aux aptitudes sociales des jeunes, particulièrement les moins qualifiés, constituent des freins au développement de l'apprentissage.

D'autre part, la féminisation de certains métiers doit constituer un axe prioritaire des politiques d'apprentissage.

L'alternance inclut également la formation alternée sous statut scolaire et le contrat de professionnalisation, dans le cadre de la formation professionnelle continue. Concernant ce dernier dispositif, la loi du 5 mars 2014 rend obligatoire le tutorat.

Enjeux et attentes

Pour permettre aux jeunes de saisir les opportunités économiques, localement et à l'extérieur du territoire, il est indispensable d'avoir un espace de travail, de dialogue, de réflexion et d'animation territoriale où la chaîne d'acteurs impliqués échange régulièrement sur l'alternance.

Cet espace de travail co-construit et animé avec les ARML permettra, entre autres, de comprendre la réforme en matière d'alternance et la logique des pouvoirs publics, et de renforcer la coopération avec les TPE et PME sur le volet recrutement. Il a également pour vocation :

- de construire des réponses visant à fluidifier le parcours des jeunes avec un bon enchaînement de bonnes pratiques ;
- de parler de la qualité des formations, de l'attractivité territoriale et de la responsabilité sociale des entreprises.

Enfin cet espace de travail nourrira la dimension évaluation du PNAE.

Description des actions

1. Concevoir un tutoriel *Appui conseil alternance* (qui peut être une modalité de l'offre de services du CEP) pour répondre aux enjeux de professionnalisation des jeunes et de recrutement des entreprises. Formalisée sous forme de mallette pédagogique destinée aux conseillers du réseau des missions locales, la mallette est ajustée en fonction des remontées des ARML : besoins d'informations légales ou opérationnelles non couverts. Déploiement du kit « tutoriel et mallette pédagogique » en phase test auprès de six régions, puis généralisation après amélioration. Tutoriel et mallette pédagogique investiront les champs suivants :
 - comprendre les réformes en matière d'alternance et la logique des pouvoirs publics ;
 - connaître et s'approprier les différents formats d'alternance ;
 - conseiller l'entreprise sur le format d'alternance adapté à son projet : analyse du besoin en recrutement et du poste à pourvoir ;
 - différencier, informer et savoir mobiliser les aides pour l'entreprise en fonction du format d'alternance ;
 - mobiliser les différents acteurs impliqués dans l'ingénierie financière de l'alternance, notamment OPCA et OCTA.
2. Capitaliser et mutualiser les expérimentations territoriales réussies et recueillir les outils ayant permis de promouvoir l'alternance auprès des jeunes et des entreprises. Étudier l'opportunité de l'essaimage. Par exemple :
 - la démarche AGEFOS Rhône-Alpes : organisation d'une POEC cofinancée par le FPSPP dans le cadre du Parcours réussite apprentissage cofinancée par l'État (2016) ;
 - la démarche Opcalia et mission locale – Territoire de Vendée « Regards croisés sur le travail pour une intégration réussie » avec la participation des entreprises Fleury Michon et Gautier France (2014).
3. À partir des diagnostics territoriaux répertoriés sur les besoins d'emploi et de formation, initier des conventions avec les acteurs nationaux de l'alternance – OPCA, centre des jeunes dirigeants, ANDRH – portant sur la réponse alternance aux besoins en recrutement, la communication entre nos réseaux respectifs et l'expérimentation sur des pratiques pédagogiques innovantes.
4. Décliner les conventions nationales au niveau territorial, en animant le partenariat sur l'alternance avec les ARML, incluant notamment les OPCA interprofessionnels et de branches au niveau régional, les CFA, les réseaux d'entreprises, le SPE, l'AFPA :
 - capitaliser les bonnes pratiques qui pourraient être valorisées et reproduites sur le territoire ;
 - mobiliser les entreprises « éligibles » à la CSA ;
 - lutter contre les préjugés et les stéréotypes liés aux diplômes BAC et *infra* BAC ;
 - connaître et valoriser les établissements, filières et formations ;
 - identifier les démarches prospectives sur les besoins des entreprises et des branches professionnelles sur le territoire ;
 - expérimenter des sas en amont de l'entrée en apprentissage visant à sécuriser les aptitudes sociales (POEC Aptitudes Sociales et CLEA, par exemple).
5. Mettre en relation jeunes et entreprises sur le site Jeunes Destination Entreprises favorisant le rapprochement entre le besoin et l'offre de compétences.

6. Organiser un séminaire sur la responsabilité sociale de l'entreprise au niveau national, restituant la parole des entreprises et des jeunes pour une alternance réussie, en partenariat avec l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) pour publication.

Capitalisation

Essaimage

Animation

DMML – ARML.

Co-animation

ARML – DGEFP – Référents apprentissage du réseau au niveau territorial – UNML.

La/les ARML concernées

Les associations régionales sont toutes concernées.

Les acteurs concernés et/ou impliqués

UNML – ARML – DGEFP – SPO – SPRO – OPCA – branches professionnelles – réseaux d'entreprises – AFPA – CFA – organismes de formation – DIRRECTE – INJEP.

La dimension territoriale

Régionale – Nationale.

6 régions testent l'outillage (tutoriel et mallette alternance).

Calendrier prévisionnel en fonction de la réforme de la formation professionnelle 2018

2018

- Déclinaison des accords de coopération au niveau régional.
- Communication et valorisation : site Jeunes Destination Entreprise + colloque national RSE et Alternance.

2019

- Actualisation en fonction des évolutions législatives.

2020

4. Développer les partenariats avec le monde économique

Thématique accès et maintien dans l'emploi – PNAE 2018-2020

Contexte

Le développement des partenariats avec le monde économique est un enjeu fondamental pour les missions locales chargées de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. Le monde de l'entreprise évolue dans les méthodes de recrutement, mais aussi par l'apparition de nouveaux métiers. Les missions locales doivent être en capacité de s'adapter aux besoins des entreprises comme à ceux des jeunes qu'elles accompagnent. Pour cela, les missions locales doivent également assurer l'information, la sensibilisation aux métiers et aux secteurs professionnels auprès des jeunes.

En 2016, on compte près de 175 000 entreprises en contact avec les missions locales. Le nombre de collaborateurs dédiés à « la relation avec les entreprises » se développe avec un peu plus de 1 000 référents entreprise. 141 000 immersions en entreprise ont été mises en place en 2016, essentiellement pour des jeunes très éloignés de l'emploi, soit une progression de + de 12 % par rapport à 2015.

Bien que les 442 missions locales développent et réalisent des actions avec les entreprises, on note des disparités et la nécessité de mettre en place une stratégie nationale, régionale et locale de développement de la relation avec les acteurs économiques.

Enjeux et attentes

Le PNAE doit favoriser le développement d'une stratégie ambitieuse avec les grands opérateurs économiques, mais aussi les PME et TPE, pour faciliter l'accès à l'emploi des jeunes accompagnés par les missions locales, faire reconnaître le professionnalisme des équipes de missions locales et le potentiel des jeunes. Il permettra d'animer nationalement et régionalement le développement de la relation avec les entreprises.

Description des actions

1. Mettre en place une stratégie en direction des employeurs (nationale, régionale et locale) : lancement d'actions spécifiques (ex. : label « Je m'engage pour la jeunesse ») et communication nationale destinées aux entreprises afin qu'elles s'engagent en faveur de l'emploi des jeunes à travers des accords de partenariats.
2. Définir le socle de l'offre de services en direction des employeurs des missions locales en fonction de la taille des entreprises (TPE, PME, grands comptes) et avec l'appui des travaux présentés par le SGMAP.
3. Mettre en place un kit « Développement des relations entreprises » pour les référents entreprise.
4. Mieux faire connaître auprès des acteurs économiques les aides de l'État en direction des entreprises et des jeunes accompagnés par les missions locales, en créant des outils et supports de communication adaptés aux entreprises.
5. Définir avec les grands comptes et les OPCA les besoins futurs en matière de recrutement, dans les différentes branches professionnelles (travailler en étroite collaboration avec les villes dans le cadre, par exemple, de grands projets territoriaux et d'ouvertures de magasins).
6. Développer, renouveler et décliner les accords nationaux pour l'emploi, avec les grands comptes.
7. Être force de propositions auprès des responsables de RSE dans l'accès à l'emploi : mettre en place une action nationale auprès de tous les responsables RSE pour l'emploi des jeunes des missions locales.

Capitalisation

Essaimage

Animation

DMML.

Co-animation

DMML – DGEFP – ARML – Référents entreprise et entreprises invitées – UNML.

La/les ARML référentes

À définir.

La/les ARML concernées

Chaque association régionale est concernée.

Les acteurs concernés et/ou impliqués

Les missions locales, les entreprises, les OPCA, les Fondations.

La dimension territoriale

La dimension interrégionale se met en œuvre dans le cadre de la capitalisation des expériences et de leur diffusion.

Le calendrier prévisionnel

2018

- Réalisation du kit « Développement des relations avec les entreprises ».
- Diffusion du kit aux référents entreprise des missions locales.
- Développement du label Je m'engage pour la jeunesse.
- Lancement d'une action nationale auprès des employeurs.

2019

2020

- À définir avec les ARML.

5. Accompagner le déploiement du PACEA et de la Garantie jeunes par les missions locales

Thématique accès et maintien dans l'emploi – PNAE 2018-2020

Contexte

La loi du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels, et son décret d'application du 23 décembre 2016, refondent le droit à l'accompagnement des jeunes à travers le parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) dont la Garantie jeunes constitue une modalité spécifique.

Ce droit s'inscrit dans une perspective plus large que l'emploi et la vie professionnelle, en introduisant la logique d'autonomie sur le marché du travail (Cf. instruction n° 2017/21 de la DGEFP du 19 janvier 2017 relative à la mise en œuvre du PACEA et de la Garantie jeunes).

Enjeux et attentes

Rompre avec l'empilement des dispositifs et des politiques publiques sectorielles, rechercher des synergies avec les partenaires et mieux coordonner les interventions au sein d'un parcours d'accompagnement unique, alliant accès à l'emploi et autonomie, tels sont les défis auxquels les acteurs impliqués dans la mise en œuvre du PACEA sont confrontés.

Ils font ainsi état d'un besoin d'échanges et de capitalisation des processus métiers et démarches pédagogiques, visant à faire entrer, à accompagner et à mesurer les réalisations des jeunes dans le PACEA, ainsi que d'un besoin de communication sur le mode d'intervention de droit commun des missions locales et sur sa valorisation.

Cette action mise en œuvre dans le cadre du PNAE devra permettre de repérer les actions proposées aux jeunes qui bénéficient du PACEA, à ceux qui n'en bénéficient pas, d'analyser les parcours dans une vision partenariale inter-réseaux, au regard des travaux menés au sein du Conseil d'orientation des politiques de la jeunesse (COJ), afin de prévenir et de favoriser la lutte contre le non-recours, c'est-à-dire le fait que les jeunes ne se sentent pas concernés.

Description des actions

Au niveau national

1. Identification des bonnes pratiques relatives au rattachement « actes de service » régional et local aux différentes phases d'accompagnement du PACEA, relatives au diagnostic approfondi, bilan de fin de phase, diagnostic territorial partagé. Pour cela, des réunions avec des chargés de projets accompagnement : PACEA-Garantie jeunes des ARML et des référents accompagnement en mission locale seront organisées.
2. Identification, capitalisation et valorisation des outils qui caractérisent les publics et les étapes de parcours en favorisant la prévention du non-recours au PACEA.
3. Conduire une analyse des besoins complémentaires sur les actes professionnels à rattacher à une phase ou à un objectif, à rapporter aux résultats des travaux du SGMAP sur l'offre de services des missions locales et aux 17 objectifs de phases disponibles dans I-milo ; conduire une réflexion sur les motifs de sortie.
4. Produire une trame de référentiel national, validée au sein du PNAE par les ARML susceptibles d'enrichir la mallette livrée par l'État avec l'instruction PACEA et le « questions-réponses », dans le but de mieux caractériser la situation des jeunes et de proposer une mobilisation adaptée et dynamique de l'offre de services, compatible avec la prévention du non-recours.

5. Produire un document de présentation du PACEA-Garantie Jeunes, susceptible de préparer une communication nationale sur le PACEA.

Capitalisation

Essaimage

Animation

DMML.

Co-animation

DGEFP-UNML.

La/les ARM référentes

Les ARML ayant des groupes de travail régionaux sur l'accompagnement, ayant mis en place des trames régionales ou capitalisées sur l'analyse du rattachement des offres de service aux différentes phases du PACEA.

La/les ARML concernées

Toutes les ARML.

Les acteurs concernés et/ou impliqués :

Les directeurs de missions locales, ANDML, la DGEFP – Mission pour l'accès des jeunes à l'emploi (MAJE), le SGMAP, des membres du comité de pilotage du Conseil scientifique de la Garantie jeunes, experts sur le non-recours et les acteurs ayant mené ce même travail en région sur le niveau 1 du CEP.

La dimension territoriale

Régionale : identification des trames et des analyses produites au niveau local et régional.

Interrégionale : échanges de pratiques entre les chargés de projet accompagnement des ARML, travail partenarial sur le diagnostic approfondi, le bilan de fin de phase et le diagnostic territorial partagé.

Nationale : mise en synergie de l'expertise de décroisement PACEA/GJ des missions locales, au regard des travaux du COJ sur le repérage et la mobilisation des jeunes, au regard du non-recours, capitalisation, création et essaimage d'une trame nationale au sein du PNAE.

Le calendrier prévisionnel

2018

- Constitution d'un groupe de travail national pour analyser les réponses mises en œuvre sur le PACEA à travers la réalisation d'une analyse complémentaire, permettant à la fois de définir des mobilisations types, en fonction de la caractérisation du public, de mesurer et d'analyser le non-recours au sein d'une vision territorialisée de l'offre de services.

2019

- Production d'un référentiel mettant en rapport le PACEA et l'offre de services des missions locales, dans une vision de parcours décroisé et de prévention du non-recours.

2020

6. Appuyer le déploiement du conseil en évolution professionnelle (CEP) dans les missions locales, dans le cadre du PIC

Thématique orientation professionnelle et accès des jeunes à la formation et à la qualification – PNAE 2018-2020

Contexte

Créé par la loi du 14 juin 2013 relative à la sécurisation de l'emploi et précisé par la loi du 5 mars 2014, le conseil en évolution professionnelle (CEP) constitue un processus d'appui à l'élaboration et à la concrétisation des projets personnels d'évolution professionnelle des actifs qui en expriment le besoin et, le cas échéant, des projets de formation associés visant à accroître leurs aptitudes, compétences et qualifications professionnelles, en lien avec les besoins économiques existants et prévisibles dans les territoires.

Accessible à tout actif, indépendamment de son âge, le CEP prend la forme d'une offre de services gratuite. Il est assuré par cinq opérateurs nationaux : Réseau cap emploi, Pôle emploi, missions locales, Opacif et Apec et, le cas échéant, par les organismes régionaux désignés par la Région, après avis du comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP).

Le CEP se structure en trois niveaux de prestation :

- un accueil individualisé pour analyser la situation professionnelle ;
- un conseil personnalisé pour définir le projet professionnel ;
- un accompagnement dans la mise en œuvre du projet.

Le décret n° 2016-1855 du 23 décembre 2016 relatif au parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie et à la Garantie jeunes, structure, autour du CEP, l'offre d'accompagnement à la construction de parcours des jeunes et à sa mise en œuvre.

Enjeux et attentes

L'arrêté du 16 juillet 2014 fixant le cahier des charges du CEP promeut une nouvelle posture pour le conseiller en évolution professionnelle. Il s'agit d'être en capacité de réaliser l'ingénierie de parcours, et lorsque ce dernier comprend un projet de formation ou de prestation, à chaque fois que cela s'avère nécessaire, d'en réaliser l'ingénierie financière, ce qui peut parfois aller jusqu'à solliciter, pour le compte du jeune, des financeurs pour ce parcours.

C'est dans ce contexte que la capitalisation et la diffusion des bonnes pratiques, aux fins d'appropriation et de structuration de l'offre de services CEP prennent toute leur dimension au sein du réseau des missions locales.

Description des actions

1. Dresser l'état des lieux de la pratique CEP au sein du réseau en qualifiant le niveau d'intégration et son déploiement, conformément au cahier des charges :
 - structuration de l'offre de services CEP du réseau des missions locales ;
 - pratiques, outils et dispositifs mobilisés au sein du réseau dans le cadre du déploiement ;
 - modalité de la veille réglementaire CPF ;
 - bénéficiaires (statut, tranches d'âge et demandes exprimées/identification des solutions proposées) ;
 - expertises territoriales mobilisées en appui du référent CEP ;
 - ingénierie financière mise en œuvre dans le cadre du CEP ;
 - informations manquantes pour exercer au plus près des besoins des bénéficiaires le CEP ;
 - modification en profondeur des partenariats historiques pour fluidifier le parcours des jeunes.

Méthodologie : exploitation des données du SI I-milo et des revues documentaires initiées sur la thématique, questionnaires en ligne, entretiens téléphoniques, webinaire missions locales pour le suivi des travaux.

2. Produire l'outillage CEP et animer les groupes thématiques : programme d'appui au réseau, à partir de l'état des lieux, pour renforcer la pratique :

- référentiel commun des processus métiers CEP ;
- outillage du réseau : information et mode opératoire sur la lisibilité du système, des dispositifs et de leur financement issus de la loi du 5 mars 2014, avec un zoom sur CPF/CPA et passeport d'orientation, de formation et de compétences, veille réglementaire CPF [liste des formations inscrites sur les listes fixées par les instances paritaires et non paritaires (CPNE/COPANEF/COPAREF/CNEFOP/CREFOP)] ; travaux du nouveau Comité observatoires et certifications (COC), « surveillance » de la mise en œuvre du décret qualité pour les organismes de formations ;
- autre demande issue de l'état des lieux.

Méthodologie : à préciser à l'issue de l'état des lieux.

Format privilégié : groupe de travail interrégional.

3. Initier une démarche qualité CEP au sein du réseau et créer des indicateurs de progrès en lien avec les travaux nationaux pilotés par la DGEFP et avec la commission parcours du Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CNEFOP) (apprentissage croisé inter-réseaux CEP et certification) :

- apprentissage croisé inter-réseaux ML et inter-opérateurs CEP, pour s'inspirer et implémenter les bonnes pratiques ;
- objectivation de l'opérationnalité et pertinence des pratiques CEP : indicateurs de progrès quantitatifs et qualitatifs et de critères de résultats.

Méthodologie : à élaborer avec les ML, UNML, ARML, opérateurs CEP.

Format privilégié : groupe de travail interrégions.

4. Capitaliser et diffuser les bonnes pratiques : création de l'observatoire du CEP mission locale :

- plan de communication auprès des organisations patronales sur l'offre de services CEP des ML en lien avec la nouvelle obligation d'information à la charge des employeurs (Art. L6314-3 du Code du travail) et proposition d'accompagnement auprès des TPE sur le dispositif CPF et l'entretien professionnel ;
- participation et contribution aux groupes de travail sur la thématique initiés par les partenaires (DGEFP, CNEFOP, opérateurs CEP...) particulièrement sur l'éventuelle certification CEP ;
- relais de la dimension sociétale du CEP auprès des entreprises du territoire en lien avec leurs nouvelles obligations ;
- campagne de promotion, regards croisés pour un projet réussi, destinée à valoriser la co-construction bénéficiaire/CEP.

Méthodologie : à préciser et à élaborer avec les partenaires internes et externes.

Capitalisation

Essaimage

Animation

DMML.

Co-animation

DGEFP – UNML – ARML – Référents CEP.

La/les ARML référentes

À définir.

La/les ARML concernées

Toutes les associations régionales sont concernées.

Les acteurs concernés et/ou impliqués

CNEFOP/UNML/DGEFP/SPO/SPRO/Opérateurs CEP, missions locales, OPCA, OPACIF, branches professionnelles.

La dimension territoriale

Régionale – Interrégionale – Nationale.

Le calendrier prévisionnel

Tous les objectifs sont concernés en 2018 à des niveaux plus ou moins formalisés. Il s'agira en 2019 et 2020, de tenir compte des éventuels ajustements législatifs et d'asseoir une doctrine commune CEP pour le réseau, lisible, opérationnelle et reconnue par l'ensemble des partenaires.

☒ 2018

- Consolidation de la démarche qualité CEP.
- Capitalisation activité CEP 2017 – 2018.
- Études d'opportunité Observatoire du CEP.

☒ 2019

- Plan de communication et Observatoire du CEP.

☒ 2020

7. Accentuer et soutenir le déploiement du compte personnel formation (CPF) et du compte personnel d'activité (CPA), dans le cadre du PIC

Thématique orientation professionnelle et accès des jeunes à la formation et à la qualification – PNAE 2018-2020

*Réforme de la formation professionnelle en cours –
fiche actualisée transmise fin du 1^{er} trimestre 2018*

Contexte

Au 1^{er} janvier 2015, le droit individuel à la formation a été supprimé par la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale. En revanche le principe en est maintenu et aménagé à travers la création du **compte personnel de formation (CPF)**.

Le CPF est un **droit attaché à la personne, de son entrée dans la vie active jusqu'à sa retraite**. Chaque actif dès 16 ans (15 ans pour un apprenti) se voit ouvrir un compte personnel de formation – transférable et les droits acquis le sont définitivement – pour suivre une formation qualifiante ou certifiante dans le cadre d'une évolution professionnelle ou d'une reconversion.

L'information sur les certifications éligibles au CPF et l'offre de formation correspondante, ainsi que les modalités de financement associées, constituent des points d'amélioration dans la mise en œuvre de ce droit.

Pour autant, au-delà de cette information, la mobilisation autour de ce nouveau droit, et son activation de manière autonome par les bénéficiaires, ne sont pas complètement acquises. La campagne de communication intervenue en février 2017 sur l'ouverture du **compte personnel d'activité (CPA)** devrait être un déclencheur de remobilisation sur le dispositif CPF. Le CPA, entré en vigueur en janvier 2017, permet à tout actif de centraliser, d'actualiser et de construire son projet d'avenir professionnel, en utilisant ses droits, et ce jusqu'à la retraite.

Enjeux et attentes

Le CPF permet à son titulaire de sanctuariser les heures pour mener à bien ses projets. L'information communiquée par les missions locales aux jeunes sur les usages et les fonctionnalités des comptes CPF et CPA nécessite que les conseillers du réseau maîtrisent l'écosystème CPF/CPA. Dès lors, il convient d'outiller et d'actualiser la pratique CPF/CPA des conseillers en évolution professionnelle du réseau.

Description des actions

1. Diagnostiquer le degré de connaissance de l'écosystème CPF/CPA par le réseau des missions locales. Ce travail s'effectue à partir des attentes remontées par toutes les associations régionales : cadre législatif et réglementaire CPF/CPA, activation des comptes, usages et fonctionnalités du compte CPA, les services numériques du CPA, acteurs, financement, abondements possibles, listes des formations éligibles et actualisation, situations critiques.

Méthodologie : élaboration d'une grille d'analyse à partir des dysfonctionnements et situations critiques identifiées par les ARML. Réaliser un benchmark auprès des opérateurs nationaux du CEP.

2. Outiller la pratique et mutualiser les éléments à partir de l'analyse conduite. Intégrer les travaux de la commission parcours professionnels du CNEFOP. Restituer conjointement avec les ARML sous la

forme d'un Flip Book CPF/CPA auquel seront associés les opérateurs CEP au niveau national : SPE, APEC, OPACIF, Réseau Cap Emploi.

3. Accompagner la communication sur l'usage du compte personnel d'activité en co-construction avec les associations régionales : Webinaire CPA en co-animation avec la directrice projet CPA (DGEFP) et ateliers CPA :
 - au sein des entreprises pour dirigeants de TPE/PME ;
 - au sein des missions locales pour les jeunes.
4. Capitaliser les bonnes pratiques CPF – CPA identifiées par les associations régionales et en formaliser la diffusion au sein du PNAE.

Capitalisation

Essaimage

Animation

DMML.

Co-animation

ARML – Référents CEP – Direction projet CPA à la DGEFP – UNML.

La/les ARML concernées

Toutes les associations régionales sont concernées.

Les acteurs concernés et/ou impliqués

CNEFOP/UNML/opérateurs CEP, missions locales, OPCA, OPACIF, branches professionnelles, régions.

La dimension territoriale

Régionale – Nationale.

Le calendrier prévisionnel

2018

- Plan de communication CPF et CPA en co-construction avec le réseau des missions locales.
- Capitalisation des bonnes pratiques CPF – CPA.

2019

- Actualisation en fonction des évolutions législatives.

2020

8. Lutter contre l'illettrisme et favoriser l'acquisition des savoirs de base en situation professionnelle, dans le cadre du PIC

Thématique orientation professionnelle et accès des jeunes à la formation et à la qualification – PNAE 2018-2020

Contexte

L'illettrisme qualifie la situation de personnes de plus de 16 ans qui, bien qu'ayant été scolarisées, ne parviennent pas à lire et à comprendre un texte portant sur des situations de leur vie quotidienne, et/ou ne parviennent pas à écrire pour transmettre des informations simples.

Parmi les 770 000 jeunes de nationalité française âgés de 16 à 25 ans ayant participé à la Journée défense et citoyenneté en 2015 : 4,3 % sont en situation d'illettrisme, selon les critères de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) et, pour 9,9 %, les acquis en lecture restent fragiles, empêchant la compréhension des textes.

Bien que considérée comme une priorité nationale depuis la Loi du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre l'exclusion (réaffirmée dans la loi du 31 mars 2006 sur l'égalité des chances et dotée d'une Agence spéciale, l'ANLCI), l'illettrisme reste un phénomène de grande ampleur, particulièrement dans les DOM où les taux d'illettrisme (au sens de l'ANLCI) sont de 2 à 5 fois supérieurs à ceux mesurés dans l'hexagone.

La situation a généré un ensemble d'initiatives et de partenariats mobilisant tous les grands acteurs de l'emploi, dont les missions locales, et de la formation professionnelle, au travers de la signature de plans d'actions communs de prévention et de lutte contre l'illettrisme, dans chacun des territoires.

Pour autant, les pratiques de repérage des situations d'illettrisme ne reposent pas suffisamment sur des angles d'attaque systématisés et homogènes au sein du réseau, alors qu'elles constituent un préalable à l'orientation.

Enjeux et attentes

- Favoriser l'acquisition du socle de compétences pour permettre aux jeunes de s'inscrire durablement dans des parcours qualifiants.
- Accompagner les CFA dans le repérage des situations d'illettrisme des jeunes apprentis.
- Mobiliser les dispositifs de droit commun comme la Préparation opérationnelle à l'emploi collective (POEC), pour activer ou réactiver les savoirs de base en situation personnelle et professionnelle, afin de sécuriser l'entrée en formation qualifiante ou métier.
Ex : dans le cadre de l'accès à l'emploi d'avenir, l'ANI du 7 avril 2011 sur l'accompagnement des jeunes demandeurs d'emploi dans leur accès à l'emploi a prévu des mesures spécifiques afin d'orienter la POE et l'AFPR vers les jeunes ayant des difficultés d'accès à l'emploi.
- Favoriser l'accès à la certification CléA dans le cadre CEP-CPF.

Description des actions

1. Collecter les données auprès des ARML et des directeurs outre-mer des missions locales, afin de réaliser un état des lieux des situations d'illettrisme rencontrées, des outils et solutions proposés et de documenter des indicateurs de remédiation liés à ces situations.

2. Organiser un séminaire national avec l'ANLCI, l'ensemble des associations régionales et les cinq directeurs de missions locales des outre-mer, pour définir une stratégie de lutte contre l'illettrisme au sein du réseau :
- restitution et mise en perspective de la collecte de données ;
 - définition d'une stratégie de déploiement adaptée aux besoins ;
 - mise en place d'un plan d'action à l'échelon hexagonal et dans les DOM : identification des acteurs relais sur chaque territoire, échanges sur les pratiques et résultats (méthodologie, outillage, traçabilité des bénéficiaires) avec les acteurs institutionnels et économiques ;
 - mobilisation des cofinancements indispensables aux actions de formation ;
 - évaluation du programme et essaimage des pratiques ;
 - ajustement du programme en N+2.
3. Suivre et contribuer activement aux travaux du Comité consultatif de l'ANLCI afin de valoriser les expérimentations conduites au sein du réseau, communiquer sur les initiatives des membres du Comité en direction du réseau et poursuivre l'outillage du réseau.

Capitalisation

Essaimage

Animation

DMML – ARML.

Co-animation

ARML – Référents Illettrisme – ANLCI – UNML.

La/les ARML concernées

Toutes les associations régionales sont concernées.

Les acteurs concernés et/ou impliqués

UNML/DGEFP/SPO/SPRO/Opérateurs CEP, Missions locales, OPCA, Branches professionnelles, Régions, CFA, MAJE, EPIDE, SMA, E2C, SMV.

La dimension territoriale

Hexagonale et outre-mer.

Le calendrier prévisionnel

2018

- 1^{er} trimestre : séminaire national.
- Déploiement de la stratégie et évaluation.

2019

- Actualisation du plan d'actions.

2020

9. Promouvoir le parrainage des jeunes par des salariés et/ou des bénévoles retraités

Thématique accès et maintien dans l'emploi – PNAE 2018-2020

Contexte

Le dispositif de parrainage a été mis en place pour faire face aux difficultés rencontrées par les jeunes et/ou les personnes issues de l'immigration, souffrant de discrimination pour accéder à un premier emploi. Cette démarche, soutenue par l'État, est développée dans chaque mission locale pour que les jeunes puissent en bénéficier soit en interne soit en externe par un partenaire. Le parrainage permet de renforcer l'égalité des chances en matière d'insertion professionnelle. Il est destiné aux personnes volontaires et motivées, engagées dans une démarche active de recherche d'emploi et dont le projet professionnel est défini ou en cours de l'être. (Cf. annexe 2 instructions interministérielles DGEFP/CGET/2016/67 du 8 mars 2016).

Ce dispositif permet aux jeunes d'être coachés par des salariés et retraités bénévoles qui apportent leur écoute, leurs conseils et ouvrent parfois leur carnet d'adresse (il s'agit le plus souvent d'une à deux heures par mois à la mission locale ou sur le site de travail du salarié).

En 2016, sur les 445 missions locales, 345 (77 %) ont animé un réseau de parrains et on dénombre 8 283 parrains. 18 500 jeunes ont été parrainés en 2016 (Source I-milo/DMML tous dispositifs confondus).

Pour relever le défi de l'accès des jeunes à l'emploi, un plan de développement du parrainage a été mis en place dès 2015.

Enjeux et attentes

Compte tenu de la réussite du dispositif « Parrainage » sur l'accès à l'emploi ou à la formation et de son moindre coût, le PNAE doit permettre d'animer et de développer le parrainage à travers des actions de promotion auprès des entreprises et des retraités avec des objectifs nationaux, régionaux et locaux, mais aussi définir une stratégie auprès des missions locales et des jeunes.

Description des actions

1. Faire une enquête auprès des jeunes parrainés et les parrains sur les résultats produits (accès à l'emploi, valorisation des compétences des collaborateurs, intergénérationnel).
2. Valoriser les bonnes pratiques des missions locales en termes de parrainage.
3. Définir un plan de développement du parrainage dans les collectivités locales (cf. AMF).
4. Se rapprocher de l'ANDRH pour développer le parrainage dans le secteur marchand afin que ce dispositif devienne une stratégie « RH » en lien avec les missions locales.
5. Avoir une approche mécénat de compétence auprès des responsables de la RSE.
6. Animer la plateforme parrainage.

Capitalisation

Essaimage

Animation

DMML – ARML.

Co-animation

UMML – DGEFP – ARML – Référents parrainage des missions locales – parrains et jeunes parrainés – UNML.

La/les ARML référentes

À définir.

La/les ARML concernées

Chaque association régionale est concernée.

Les acteurs concernés et/ou impliqués

Les missions locales, les entreprises et les Fondations, le CGET, les associations de parrainage...

La dimension territoriale

La dimension interrégionale se met en œuvre dans le cadre de la capitalisation des expériences et de leur diffusion.

Le calendrier prévisionnel

☒ 2018

- À définir avec les ARML.

☒ 2019

☒ 2020

- À définir avec les ARML.

10. Favoriser l'accès aux dispositifs d'accompagnement des jeunes sous main de justice et lutter contre la récidive

Thématique Autonomie des jeunes/insertion sociale PNAE 2018-2020

Contexte

Depuis la convention de collaboration du 27 octobre 1994, des partenariats ont été développés entre le ministère de la Justice, le ministère du Travail et le réseau des missions locales, pour permettre aux jeunes placés sous main de justice d'accéder aux services de droit commun et ainsi préparer leur insertion et/ou réinsertion sociale et professionnelle.

L'accord-cadre signé le 7 mars 2017 prolonge cette collaboration, en l'inscrivant dans le cadre de la recommandation du 22 avril 2013 du Conseil de l'Union européenne instaurant la Garantie européenne pour la jeunesse et l'Initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) à destination des jeunes qui « ne sont ni en éducation, ni en formation, ni en emploi » (NEETs).

La stratégie nationale 2013/2017 de prévention de la délinquance renforce les mesures déjà prises par un ensemble d'actions au bénéfice des mineurs et des majeurs âgés de 12 à 25 ans exposés à la délinquance.

Le renforcement du partenariat entre le ministère du Travail et le ministère de la Justice doit permettre d'apporter les solutions les plus adaptées aux besoins des jeunes sous main de justice et garantir la cohérence des parcours des jeunes en coordonnant les savoir-faire entre les services de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), de la direction de l'administration pénitentiaire (DAP) et les missions locales.

Enjeux et attentes

Le pilotage national est assuré par un comité stratégique piloté par la DAP, la DPJJ, l'UNML, la DGEFP et le délégué ministériel aux missions locales (DMML). Ce comité stratégique national s'assure du respect des principes directeurs de l'accord national et suit sa déclinaison au niveau local (avancées, impacts, blocages...).

Description des actions

1. Favoriser l'appropriation commune des enjeux et des attentes des acteurs régionaux concernés par cet objectif (Direccte, ARML, DIR PJJ, DISP), en organisant un séminaire et des groupes de travail spécifiques (système d'information et déontologie, formation, mutualisation des moyens).
2. Réaliser une capitalisation des actions mises en place par les missions locales et la valoriser en la diffusant auprès de l'ensemble des acteurs.

Capitalisation

Essaimage

Animation

DMML.

Co-animation

UNML, DGEFP, ANDML, APAR.

Les ARML référentes

Corse, ARA, IDF.

Les ARML concernées

Toutes.

Les acteurs concernés et/ou impliqués

PJJ, DA, CIPDR, DGEFP.

La dimension territoriale

Régionale – Nationale.

Le calendrier prévisionnel

2018

2019

2020

11. Développer les compétences et l'accès à l'emploi des jeunes en outre-mer

Thématique accès et maintien dans l'emploi des jeunes – PNAE 2018-2020

NB : les actions proposées et décidées dans le cadre du PNAE pour l'hexagone seront déclinées sur chaque DOM en fonction des spécificités de chaque DOM, notamment à Mayotte où la transposition du droit commun se parachève. En même temps, une cellule spécifique outre-mer sera créée. Il s'agit dans le cadre de cette fiche action outre-mer, au-delà du traitement des urgences, d'établir des champs de stabilisation à moyen terme en matière de prévention et/ou de consolidation pour chacune des actions développées ci-après.

Contexte

Les économies fragiles des DOM ont été fortement marquées par les crises successives (2009 aux Antilles/2011 à Mayotte) avec, comme répercussion, l'appauvrissement de la population et une dégradation constante de l'emploi. Le sous-emploi est croissant pour les plus jeunes. La précarisation est d'autant plus importante pour les catégories habituellement les plus défavorisées, notamment lorsque le niveau de qualification individuel est plus faible. Enfin, les DOM détiennent le triste record de l'illettrisme en France. Selon l'INSEE en 2016 à Mayotte, le pourcentage de jeunes en difficulté de lecture atteint les 74,6 %. En Guyane, il est de 48 %, suivi de la Martinique 34 %, la Guadeloupe 31,4 % et enfin La Réunion avec 27,7 %.

Si les DOM présentent des caractéristiques communes liées à l'éloignement géographique de l'hexagone ou à l'histoire, pour autant chacun des cinq départements possède son modèle particulier de développement, fondé sur des caractéristiques démographiques, économiques, géographiques et socioculturelles. Néanmoins, ces départements présentent des handicaps structurels communs et connus : insularité, faible superficie, relief et climat difficiles, étroitesse des marchés, soumission à des risques naturels majeurs et surtout absence d'accumulation de capital public et privé.

Face à des opportunités d'embauche restreintes, le tissu économique fragile, composé à 85 % de très petites entreprises, ne permet pas d'accueillir un nombre important de jeunes à la recherche d'un emploi, alors que la population dans les DOM est plus jeune que dans l'hexagone, notamment à Mayotte et en Guyane où 50 % de la population a moins de 20 ans.

Refonder le sens de la cohésion sociale en outre-mer où le chômage est beaucoup plus élevé, où le PIB est encore plus faible que dans l'hexagone, et où des nombreux critères sociaux sont moins bons (illettrisme, décrochage scolaire, services à la personne, santé, pauvreté...), nécessite d'adopter une approche territoire par territoire en raison de la diversité des cultures outre-mer.

Enjeux et attentes

Dans les DOM où le taux de chômage, de décrochage scolaire et de sorties du système scolaire sans diplôme des jeunes est bien supérieur à celui constaté en France hexagonale, s'agrègent également :

- la faible maîtrise des savoirs de base qui ne permet pas de mener à bien un parcours de formation et d'insertion ;
- la répartition inégale (qualité et territoriale) de l'offre de formation sur les territoires et ne couvrant pas tous les besoins des entreprises et de qualifications ;
- les difficultés des entreprises à trouver des candidats qualifiés dans un contexte de progression du chômage ;
- la proportion importante de jeunes sans activité non accompagnés ;
- les contrats aidés qui, même s'ils permettent l'accès à une première expérience professionnelle, ne constituent pas un levier pour intégrer durablement l'emploi.

Dans ce contexte, la priorité doit être de satisfaire les besoins en recrutement des entreprises, afin de ne pas contribuer à la destruction d'emploi et de favoriser leurs créations. Il s'agit de renforcer la préparation

des jeunes candidats à la vie de l'entreprise (savoirs de base, représentations et attitudes), construire des parcours de professionnalisation en phase avec les besoins des entreprises. Ces parcours ne pourront se construire que si la lutte contre l'illettrisme des jeunes ultramarins, premier frein à l'embauche, à la formation et à la progression professionnelle, se dote d'un traitement généralisé. Enfin, pour nombre de secteurs d'activité professionnelle, les possibilités de formation et d'embauche locales s'avèrent très faibles ou inexistantes. Cette absence de potentiel local doit être compensée par la mobilité géographique, pour permettre à chaque ultramarin de se former à un métier porteur d'emploi dans l'hexagone et de réinvestir ces compétences acquises au sein de leurs territoires.

Descriptif des actions

1. Évaluer quantitativement et précisément, par territoire, l'illettrisme des jeunes de 16-25 ans, avec les acteurs institutionnels et économiques, pour fixer des objectifs chiffrés et obtenir une optimisation des moyens mis en œuvre :
 - état par DOM des plans de lutte contre l'illettrisme signés et des bilans (mesures spécifiques aux 16-25 ans) ;
 - pratiques, outils et dispositifs mobilisés au sein du réseau des missions locales pour repérer systématiquement les situations d'illettrisme ;
 - outils et dispositifs de remédiation utilisés par les missions locales en lien avec les partenaires (SMA, PREFOB Guyane, OREF Réunion) ;
 - expérimentations et retours d'expérience des pratiques réussies déployées auprès de jeunes accompagnés par les missions locales ;
 - outillage du réseau des missions locales.

Méthodologie : recueil et exploitation des données fournies par l'ANLCI, les missions locales, les conseils régionaux, les préfets, les branches professionnelles, les OPCA, le SMA, la délégation générale à l'outre-mer (DéGéOM), le PREFOB en Guyane, OREF à La Réunion, les organismes de formation et les organisations patronales.

2. Capitaliser et diffuser les bonnes pratiques de lutte contre l'illettrisme des jeunes ultramarins : création d'un observatoire inter-DOM de l'illettrisme des jeunes 16-25 ans :
 - plan de communication à partir des résultats de l'état des lieux des plans de lutte contre l'illettrisme et de leur bilan, des expérimentations réussies et de leur extension sur les territoires ;
 - outiller l'observatoire de l'illettrisme en lien avec les partenaires et permettre l'essaimage des expérimentations réussies en inter-DOM ;
 - accompagner, par les missions locales, les CFA et les organismes de formation dans le repérage des jeunes en situation d'illettrisme ;
 - organiser les assises de l'illettrisme en outre-mer avec l'ANLCI et la DéGéOM.

Méthodologie : à préciser et à élaborer avec les partenaires internes et externes sous l'égide ANLCI et DMML dans le cadre d'un accord contractualisé.

3. Fiabiliser et améliorer les données socio-économiques sur l'adéquation entre les besoins des entreprises et l'offre de formation/les qualifications disponibles :
 - élaborer le diagnostic avec l'apport des partenaires SPE, conseil général, DIECCTE, régions, organisations patronales, OPCA, branches professionnelles, universités ;
 - informer les employeurs ultramarins sur l'apprentissage et promouvoir métiers et filières auprès des jeunes ;
 - capitaliser et partager les données socio-économiques afin de favoriser la mobilité professionnelle des jeunes ultramarins.

Méthodologie : GPEC/diagnostic territorial à l'initiative des missions locales outre-mer en collaboration avec l'ensemble des OPCA et le SPE.

4. Développer l'expérience professionnelle via la mobilité géographique en identifiant précisément les prochains besoins en formation qualifiante :
 - promouvoir les contrats de professionnalisation liés à la mobilité dans l'hexagone, pour multiplier les chances d'embauche en CDI, notamment à l'issue de la période d'alternance en partenariat étroit avec Pôle emploi et l'agence de l'outre-mer pour la mobilité (LADOM) ;
 - construire avec les partenaires les outils permettant l'identification-sélection des profils des jeunes des missions locales avant engagement et départ ;
 - consolider la préparation concrète (aptitudes sociales) et solutionner, avant le départ, les questions de logement en lien avec LADOM.

Capitalisation

Essaimage

Animation

DMML.

Co-animation

UNML-DGEFP.

ARML Réunion – Référents illettrisme – ANLCI – PREFOB en Guyane – AGEFMA à la Martinique – SPE – OPCA – LADOM – Branches professionnelles – Organisations patronales – les directeurs de missions locales dans les DOM.

La/les ARML concernées

L'association régionale de La Réunion.

Les acteurs concernés et/ou impliqués

Missions locales outre-mer, UNML, DGEFP, SPO, SPRO, opérateurs CEP, missions locales, OPCA, OPACIF, LADOM, branches professionnelles, organisations patronales, DGéOM, ARML Réunion, DIECCTE, régions, préfets.

La dimension territoriale

DOM et inter-DOM.

Le calendrier prévisionnel

2018

- Création des observatoires de l'illettrisme dans les DOM.
- Organiser les assises de l'illettrisme dans les DOM, en coopération avec l'ANLCI.
- Renforcer la coopération entre les missions locales dans les DOM et LADOM et expérimenter de nouvelles formes d'alternance en mobilité hexagonale et inter-DOM.
- Décliner les actions emploi – orientation – formation, décidées à l'échelon de l'hexagone sur les territoires outre-mer.
- Plan de communication sur les premiers résultats.

2019

- Bilan et ajustements des actions menées.
- Plan de communication sur les résultats obtenus sur la période triennale.

2020

12. Construire et déployer le socle commun de l'offre de services des missions locales (suite des travaux du SG MAP/DGEFP)

Axe 2 : PNAE 2018-2020

Contexte

La place des missions locales au sein du service public de l'emploi a été confortée par la loi du 8 août 2016, qui en fait l'opérateur principal de la mise en œuvre du droit à un accompagnement vers l'emploi et l'autonomie des jeunes, dans un contexte de généralisation de la logique de parcours d'accompagnement personnalisé dans les politiques européennes et nationales : IEJ, PACEA, Garantie jeunes, conseil en évolution professionnelle, compte personnel d'activité, prise en charge des décrocheurs scolaires...

Dans ce contexte, une réflexion collective sur l'évolution de l'offre de service des missions locales a été lancée, associant l'ensemble des financeurs et des partenaires des missions locales, au travers d'une mission d'appui confiée au SGMAP, portée par la DGEFP, copilotée par la délégation ministérielle aux missions locales et associant l'UNML. Pour rappel, les objectifs visés étaient de :

- consolider un diagnostic global de la situation de l'offre de services des missions locales ;
- définir les principes d'évolution de l'offre de services ;
- proposer un modèle de base pour la structuration de l'offre de services des missions locales ;
- faire des propositions pour la suite/pour la mise en œuvre de la démarche.

Enjeux et attentes

Le diagnostic réalisé par le SG MAP souligne que l'offre de services actuelle des missions locales demeure riche, structurante et reconnue à la fois pour les jeunes et pour les territoires, tant en matière d'insertion professionnelle que d'insertion sociale. Cette diversité se traduit cependant par d'importantes disparités entre territoires, notamment en termes d'accessibilité, de qualité et d'impact des services rendus aux jeunes et aux employeurs. Ces disparités ne résultent pas exclusivement du niveau de financement alloué ni des spécificités du tissu économique des territoires. L'offre de service des missions locales peut se structurer autour de deux axes – les jeunes et les employeurs – et reposer sur un cadre de développement : le partenariat territorial.

Lors du comité de pilotage d'avril 2017 la structure des deux offres de services (jeunes et employeurs) a été validée, qui devront être présentées au réseau. Il est également apparu nécessaire d'approfondir trois chantiers essentiels pour l'évolution de l'offre de services des missions locales, qui sont portés par trois groupes de travail animés ou co-animés par le DMML et l'UNML, en lien avec la DGEFP.

Description

Mise en œuvre des trois chantiers avec la mise en place et l'animation de trois groupes de travail :

1. Système local de repérage des jeunes en grande difficulté : animation dans le cadre du groupe de travail de la commission insertion des jeunes du COJ « Repérer et mobiliser les jeunes », copiloté par la DGEFP et les représentants jeunes au COJ, et tenu au deuxième semestre 2017.
2. Référentiel de diagnostic global et partagé de la situation du jeune : co-animation UNML – DGEFP dans le cadre des travaux sur le référentiel sur l'accompagnement des jeunes.
3. Élaboration et animation du projet territorial pour articuler l'action de la mission locale avec celle des autres acteurs de l'insertion sur le territoire : co-animation UNML – DMML.
L'appropriation et le déploiement du référentiel de l'offre de services des missions locales seront réalisés sur la base des travaux produits, d'une part concernant le socle commun de l'ODS des missions locales, et d'autre part par les trois groupes de travail concernant les trois thématiques spécifiques.

Le DMML et l'UNML porteront l'appropriation et le déploiement du référentiel de l'offre de services des missions locales.

Capitalisation

Essaimage

Animation

DGEFP – DMML – UNML.

Co-animation

DGEFP-DMML-UNML.

La/les ARML référentes

À définir.

La/les ARML concernées

Toutes.

Les acteurs concernés et/ou impliqués

DMML, DGEFP, UNML, autres administrations centrales concernées, Pôle emploi régions de France, ADCF, ADF, AMF, communautés, CGET, ARML, ANDML, réseau information jeunesse, réseau Epide, réseau E2C.

Le calendrier prévisionnel

Approfondissement de trois thématiques (juin 2017-février 2018).

Appropriation et déploiement (mars-décembre 2018).

13. Produire le bilan d'activité annuel des missions locales et des ARML

Axe 3 : Valorisation de l'activité des missions locales – PNAE 2018-2020

Contexte

Le réseau des missions locales est en contact avec près de 1,4 million de jeunes, dont près 1,2 million reçus en entretien chaque année.

Composé de 442 structures et de 13 501 salariés¹, le réseau est un acteur du service public de l'emploi tant au niveau national, que régional et local. Il met en œuvre des politiques publiques en faveur de l'emploi et de l'autonomie des jeunes. Il est ainsi un observatoire tant des questions de jeunesse que d'emploi.

Le réseau des missions locales utilise le système d'information national, I-milo, depuis 2015 (auparavant Parcours 3 de 2005 à 2015), dans lequel doivent être renseignés : l'ensemble des actes professionnels mis en œuvre en direction des jeunes accueillis et des entreprises et partenaires mobilisés, l'évolution de la situation sociale et professionnelle de chaque jeune, les éléments relatifs à l'organisation de la structure, son activité, ses ressources humaines et ses finances (portail ICARE intégré à I-milo depuis 2016).

Cet outil permet ainsi de fournir les données nécessaires à l'observation et à l'évaluation de :

- l'activité des missions locales en direction des jeunes ;
- l'évolution de la situation sociale et professionnelle des jeunes reçus en mission locale ;
- la mise en œuvre des politiques publiques nationales, régionales ou locales en direction des jeunes ;
- l'organisation, la situation et l'évolution du réseau au regard de ses ressources humaines, de sa gestion financière et de ses financements.

D'autres données peuvent également être sollicitées afin d'enrichir cette observation et cette évaluation :

- données de Pôle emploi ;
- données de l'ASP ;
- enquêtes DARES ;
- enquêtes spécifiques auprès du réseau (questionnaire annuel DMML, enquêtes menées par l'UNML...)

Les principaux destinataires et/ou utilisateurs potentiels de ce rapport d'activité sont :

- les acteurs du réseau (structures, représentations régionales et nationales) ;
- les financeurs du réseau ;
- les partenaires du réseau ;
- les institutions, organismes, centre d'études, dont l'objet permanent ou ponctuel est l'étude et l'évaluation des politiques publiques de la jeunesse et de l'emploi.

Le décret du 12 octobre 2016 portant création d'un délégué ministériel aux missions locales lui a fixé la mission d'élaborer le bilan annuel du réseau des missions locales en lien avec l'UNML.

Cette mission s'intègre dans celle, plus large, qui confie au DMML le pilotage stratégique du système d'information des missions locales.

Enjeux et attentes

Le compte-rendu annuel d'activité des missions locales doit répondre aux exigences du décret du DMML et évoluer dans le cadre d'une construction partagée avec le réseau et les acteurs de sa gouvernance. Il sera nécessaire de définir des indicateurs d'observation partagés et de prendre en compte les dimensions régionales et locales de l'activité du réseau.

1. Au 31/12/2016.

Description des actions

1. Rendre compte de l'activité du réseau des missions locales dans ses dimensions nationales, régionales et locales.
2. Observer l'évolution de la situation sociale et professionnelle des jeunes reçus en mission locale.
3. Rendre compte et évaluer la mise en œuvre des politiques publiques nationales, régionales ou locales en direction des jeunes.
4. Outiller la réunion nationale des financeurs des missions locales par le DMML.
5. Valoriser l'action du réseau des missions locales.

Capitalisation

Essaimage

Animation

DMML.

La/les ARML référentes

À définir.

La/les ARML concernées

Chaque association régionale est chargée de l'assistance technique régionale sur quatre fonctions principales : fonction de coordination, fonctions liées à l'entrepôt de données, fonction système d'information, fonction support réseau, associées à des fonctions transversales selon situations et besoins régionaux.

Elles construisent également des rapports d'activité régionaux en direction des acteurs régionaux intervenant dans le champ de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Elles interviennent ainsi en interface entre le réseau et les destinataires du rapport d'activité.

Les acteurs concernés et/ou impliqués

Les missions locales, les associations régionales, l'UNML, l'ANDML, l'APAR, le DMML, la DGEFP (MAJE, MISI, MPP), la DARES, la société Similo, les collectivités territoriales (régions, départements, communes et intercommunalités). Les partenaires pour des données externes (Pôle emploi, ASP...).

La dimension territoriale

Le rapport d'activité doit rendre compte de l'activité des missions locales en premier lieu dans sa dimension nationale. Il doit cependant intégrer sa dimension régionale et permettre la mise en lumière d'initiatives et de bonnes pratiques locales.

La dimension interrégionale se met en œuvre dans le cadre de la capitalisation et l'échange autour des rapports d'activité régionaux.

Le calendrier prévisionnel

2018

- Réalisation du bilan d'activité 2017.

2019

2020

4.

THÈMES PRIORITAIRES DU PNAE CHOISIS PAR LES PRÉSIDENTS D'ARML

1. **Systeme d'information I-milo et strategie numérique des missions locales (actions 1 et 2, p. 22 et 24)**
2. **Accompagner le déploiement du PACEA et de la Garantie jeunes par les missions locales (action 5, p. 31)**
3. **Soutenir la mise en œuvre du PIC par le réseau des missions locales**
 - **Optimiser le partenariat avec les acteurs de la formation – Développer l'alternance en direction des jeunes des missions locales et en coopération avec les OPCA et les réseaux consulaires dans le cadre du Plan investissement compétences (PIC) (action 3, p. 26)**
 - **Appuyer le déploiement du conseil en évolution professionnelle (CEP) dans les missions locales dans le cadre du Plan investissement compétences (PIC) (action 6, p. 33)**
 - **Accentuer et soutenir le déploiement du compte personnel formation (CPF) et du compte personnel d'activité (CPA) dans le cadre du Plan investissement compétences (PIC) (action 7, p. 36)**
 - **Lutter contre l'illettrisme – Favoriser l'acquisition des savoirs de base en situation professionnelle dans le cadre du Plan investissement compétences (PIC) (action 8, p. 38)**

ANNEXES AU PNAE 2018-2020

Annexe 1 – Instruction N° DGEFP/SDPAE/2017/331 du 28 novembre 2017 relative au conventionnement pluriannuel d’objectifs avec les associations régionales des missions locales

Annexe 2 – Stratégie numérique des missions locales : inventaire des actions dans chaque région (enquête réalisée auprès des ARML – janvier 2018)

Annexe 3 – Liste des présidents des associations régionales des missions locales (ARML)

Annexe 4 – Organigramme du délégué ministériel aux missions locales

ANNEXE 1

Instruction N° DGEFP/SDPAE/2017/331 du 28 novembre 2017 relative au conventionnement pluriannuel d'objectifs avec les associations régionales des missions locales



Ministère du travail

Délégation générale à l'emploi
et à la formation professionnelle
Sous-direction des parcours d'accès
à l'emploi
Mission d'accès des jeunes à l'emploi

Personnes chargées du dossier :
Servane Gilliers-Van Reysel
Sarah Richard

tél. : 01 44 38 31 06
mél. : servane.gilliers-vanreysel@emploi.gouv.fr,
sarah.richard@emploi.gouv.fr

La déléguée générale à l'emploi et à la formation
professionnelle

à

Mesdames et Messieurs les préfets de région

Copie :

- Mesdames et Messieurs les préfets de département
- Mesdames et Messieurs les directeurs régionaux des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
- Monsieur le délégué ministériel aux missions locales
- Monsieur le président de l'Union nationale des missions locales
- Monsieur le président de Régions de France

**INSTRUCTION N° DGEFP/SDPAE/2017/331 du 28 novembre 2017 relative au
conventionnement pluriannuel d'objectifs avec les associations régionales des missions
locales**

Date d'application : Immédiate

NOR : MTRD1733648J

Publiée au BO : oui

Déposée sur le site circulaire.legifrance.gouv.fr : oui

<p>Catégorie : Directives adressées par la ministre aux services chargés de leur application, sous réserve, le cas échéant, de l'examen particulier des situations individuelles.</p>
<p>Résumé : La présente instruction a pour objet, sur la base des fonctions structurelles de représentation et d'appui technique des associations régionales des missions locales, de déterminer quels objectifs feront prioritairement l'objet d'un financement de l'Etat dans le cadre du droit à l'accompagnement rénové. Elle propose un nouveau cadre conventionnel pluriannuel qui lie les services de l'Etat et le cas échéant les régions avec ces structures. Elle s'inscrit dans le cadre de la nouvelle gouvernance de l'animation et de l'évaluation du réseau des missions locales et de la création du Délégué ministériel aux missions locales.</p>
<p>Mots-clés : associations régionales des missions locales (ARML), missions locales, convention pluriannuelle d'objectifs (CPO), droit à l'accompagnement, animation régionale, programme national d'animation et d'évaluation</p>
<p>Textes de référence :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale -Loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral -Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République -Loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels, notamment ses articles 46 et 49 -Décret n° 2016-1371 du 12 octobre 2016 modifiant le décret n° 2013-727 du 12 août 2013 portant création, organisation et attributions d'un secrétariat général des ministères chargés des affaires sociales -Décret n° 2016-1855 du 23 décembre 2016 relatif au parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie et à la Garantie jeunes -Décret n° 2016-1951 du 28 décembre 2016 relatif au parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie et à la Garantie jeunes à Mayotte -Circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations : déclinaison de la charte des engagements réciproques et soutien public aux associations -Instruction DGEFP/MIJ/2015/367 du 17 décembre 2015 relative à la mise en œuvre de la convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) entre l'Etat et les missions locales pour la période 2015-2018 -Instruction N°2017/21 DGEFP/MIJ du 19 janvier 2017 relative à la mise en œuvre du parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) et de la Garantie jeunes -Charte des engagements réciproques entre l'Etat, le mouvement associatif et les collectivités territoriales signée le 14 février 2014
<p>Circulaires abrogées : Circulaire DGEFP n° 2008-15 du 29 septembre 2008 relative au financement des structures chargées du programme régional d'animation des missions locales</p>
<p>Annexe : convention pluriannuelle d'objectifs</p>
<p>Diffusion : Les destinataires de la présente instruction doivent assurer la diffusion de la présente instruction auprès des associations régionales des missions locales.</p>

Les associations ou unions régionales des missions locales (ARML) sont en charge de la représentation, de la coordination et de l'animation du réseau des missions locales. Elles constituent un partenaire incontournable de l'Etat et des régions dans la mise en œuvre des politiques de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles en direction des jeunes.

L'Etat et les régions ont des objectifs en matière de coordination de l'emploi, de l'orientation et de la formation professionnelles destinés à favoriser l'insertion des jeunes. Les ARML ont la responsabilité de les relayer et de les soutenir dans les territoires. A cette fin, elles doivent :

- établir leurs orientations stratégiques relatives à la mise en œuvre du droit à l'accompagnement des jeunes avec l'ensemble des acteurs qui y concourent, en cohérence avec la stratégie régionale coordonnée en matière d'emploi, d'orientation et de formation professionnelles (SCEOFP) et le schéma prévisionnel de développement du service public régional de l'orientation (SPRO) ;
- soutenir la mise en œuvre du droit à l'accompagnement au moyen du parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) et de la Garantie jeunes. Ceci a pour objectif de répondre au décloisonnement des dispositifs d'accompagnement en encourageant la concertation entre les décideurs de l'éducation, l'orientation, la formation, de l'insertion et de l'emploi. De la sorte, ces derniers définissent, ensemble, une stratégie territoriale de repérage et d'accompagnement des jeunes éloignés du marché du travail.

Pour remplir ces missions, les ARML doivent être reconnues comme des acteurs légitimes des politiques publiques régionales, assurant l'interface entre les missions locales et leurs partenaires.

Le rapport de l'inspection générale des affaires sociales sur le modèle économique des missions locales pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de novembre 2016¹ relève que l'action menée par les ARML est très variable d'une région à l'autre faute d'un cadre national de référence structurant. C'est pourquoi le cadre de référence des ARML et le programme national d'animation et d'évaluation (PNAE) 2017-2019 élaboré par le Délégué ministériel aux missions locales (DMML), alimenteront, après concertation avec l'Union nationale des missions locales (UNML) et approbation de la conférence des présidents des associations régionales de missions locales, un référentiel d'intervention partagé entre l'ensemble des ARML.

Afin de répondre aux attendus de leurs partenaires et de leurs financeurs, et en premier lieu de l'Etat, la présente instruction rappelle les fonctions structurelles des ARML (I). Elle fixe également les objectifs qui feront prioritairement l'objet d'un financement par l'Etat (II). Elle rénove enfin le cadre conventionnel pluriannuel qui lie les services de l'Etat avec ces structures et qui peut être adapté et proposé aux conseils régionaux pour une contractualisation conjointe (III).

I. Les fonctions structurelles des ARML : le cadre commun d'intervention

Il est rappelé que les ARML ont l'autonomie de gestion et de décision en application de la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association et de leurs statuts. Elles recrutent, organisent et gèrent les ressources humaines nécessaires à la mise en œuvre du projet d'animation du réseau au plan régional. Elles ont un budget de fonctionnement auquel les missions locales contribuent par le versement d'une cotisation annuelle marquant leur adhésion à l'association.

¹ 2016-061R

A. Une fonction de représentation du réseau

Cette fonction consiste en une représentation politique, stratégique et institutionnelle du réseau des missions locales assurée par la présidence de la structure. Cette fonction n'appelle pas de conventionnement avec l'Etat.

Par leur positionnement régional, les ARML jouent un rôle fédérateur pour les missions locales et sont le relais de leurs projets et de leurs attentes auprès de leurs financeurs et de leurs partenaires régionaux publics, privés ou associatifs. Elles sont les interlocutrices privilégiées des acteurs régionaux, principalement des Direccte et des conseils régionaux. Elles participent aux instances régionales en charge de l'emploi des jeunes.

Leur rôle est reconnu par la loi n° 2014-288 visée par la présente instruction qui prévoit leur représentation au sein des comités régionaux de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP). Ces missions sont réaffirmées par l'instruction N°2017/21 DGEFP/MIJ du 19 janvier 2017 sus-visée.

Aussi, les ARML sont associées par l'Etat et la région à la définition des orientations régionales pour la mise en œuvre du droit à l'accompagnement et à l'état des lieux pour déterminer les cas de dérogation, précisés à l'article R.5131-7 du code du travail. Ceci garantit un égal accès des jeunes au PACEA et à la Garantie jeunes sur tout le territoire.

B. Une fonction de coordination et d'animation opérationnelles au service des missions locales

Cette fonction de représentation technique des ARML consiste à coordonner et animer le réseau en développant un appui conseil et technique pour soutenir l'action des missions locales. Elle constitue le socle de conventionnement avec l'Etat en concertation avec les régions.

Les ARML assurent un appui en termes de conseil et d'un point de vue technique aux missions locales en région. Elles contribuent à la transmission des informations au réseau. Elles permettent les échanges entre missions locales en partageant les bonnes pratiques et en encourageant la mutualisation de certaines de leurs fonctions support. Elles peuvent être initiatrices de projets transverses en mobilisant des partenariats. Elles apportent leur contribution technique aux services de l'Etat pour la déclinaison opérationnelle des politiques publiques en faveur de l'emploi et l'autonomie des jeunes.

Cette fonction de coordination et d'animation opérationnelles constitue le socle des missions qui font l'objet d'un conventionnement et d'un financement avec l'Etat autour des objectifs listés ci-après. Ce conventionnement et le financement qui l'accompagnent peuvent être négociés avec la région et les objectifs complétés.

II. Les attendus de l'Etat dans le cadre du programme régional d'animation et d'évaluation

Chaque ARML définit un programme régional annuel d'animation et d'évaluation (PRAE). Ce programme est élaboré à partir du socle commun défini dans le PNAE, précisant les actions à conduire en fonction des besoins spécifiques des missions locales, de leurs financeurs et de leurs partenaires sur le territoire. Un travail de préparation en amont entre les partenaires doit être encouragé afin de partager les objectifs fixés par les financeurs.

Dans ces PRAE, les financements de l'Etat se portent en priorité sur les actions conduites par les ARML qui concourent à l'atteinte d'objectifs regroupés selon 4 axes principaux :

- axe 1 : accompagner la mise en œuvre et la convergence des politiques publiques en faveur de l'emploi et l'autonomie des jeunes en veillant à assurer une équité de traitement des jeunes :
 - Objectif 1.1 : faciliter l'appropriation du contenu de ces politiques publiques par les missions locales et notamment du PACEA dont la Garantie jeunes, qui constitue le cadre contractuel du droit à l'accompagnement des jeunes ;
 - Objectif 1.2 : assurer l'outillage des missions locales pour la mise en œuvre de ces politiques publiques, notamment à travers :
 - l'identification, la capitalisation et la diffusion des bonnes pratiques des missions locales concernant l'offre de services en direction des jeunes et des employeurs ;
 - l'appui à l'utilisation du système d'information (SI) I-Milo par les structures via les fonctions d'assistance technique régionale (aide à la maîtrise du SI, diffusion des consignes nationales et application de la charte de saisie, production, analyse et fonction de veille sur les données, aide à la décision du pilotage et fonction d'observatoire) ;
 - réalisation et appui à la production de tableaux de bord comme outils de pilotage vers les missions locales et les financeurs.

Cet appui se fera en lien avec le DMML qui veille à l'adaptation du système d'information aux besoins, en assure le pilotage stratégique et définit les actions d'accompagnement nécessaires à sa bonne utilisation.
 - Objectif 1.3 : analyser et synthétiser, avec les services de l'Etat et de la région, les difficultés rencontrées, les points de vigilance et les impacts ; partager l'information avec ces services.
- axe 2 : soutenir les missions locales dans l'élaboration du projet territorial visant à définir l'offre de services « jeunes et employeurs » dans leur environnement ;
- axe 3 : renforcer la professionnalisation et la valorisation du réseau :
 - Objectif 3-1 : contribuer au développement des compétences et à la professionnalisation des acteurs du réseau (équipe d'animation régionale, pratiques professionnelles des conseillers de missions locales, compétences managériales et gestionnaires des équipes dirigeantes), en lien avec la Commission paritaire nationale emploi-formation (CPNEF) de la branche professionnelle (recueil des besoins, élaboration du programme régional de formation, organisation de journées professionnelles) et les autres financeurs. Ces formations peuvent concerner également le système d'information, le déploiement du contrôle interne et la comptabilité analytique ;
 - Objectif 3.2 : valoriser l'activité et l'offre de services des missions locales auprès de leurs partenaires et assurer le pilotage de la déclinaison des accords nationaux de partenariat ainsi que le développement de partenariats spécifiques régionaux ;
 - Objectif 3-3 : encourager les actions de mutualisation de certaines fonctions entre missions locales et accompagner le déploiement d'outils relatifs au contrôle interne et à la comptabilité analytique dans le cadre défini au niveau régional et à moyen-terme à partir de l'outil national proposé;
- axe 4 : apporter un appui technique à la définition des politiques publiques au moyen de leur expertise :

- Objectif 4-1 : contribuer au développement de la fonction régionale d'observation des parcours des jeunes en vue d'une meilleure adaptation des politiques publiques aux besoins des jeunes ;
- Objectif 4-2 : promouvoir l'ingénierie sociale et l'innovation locale et participer à sa capitalisation nationale.

Pour atteindre ces objectifs, les ARML doivent conduire auprès des missions locales une mission d'assistance technique régionale. Cette mission se compose d'un appui « métier » et d'un appui au SI – I-Milo.

Une vigilance particulière doit être portée par les services de l'Etat à l'organisation de ces fonctions par les ARML. Elles ont la responsabilité d'en définir les modalités de mise en œuvre. Cette attention devra être encore renforcée lorsque les deux fonctions sont portées par des structures distinctes.

La liste des actions à conduire par les ARML et donnant lieu à financement n'est pas exhaustive. D'autres objectifs et actions spécifiques peuvent être identifiés par les services de l'Etat en fonction des besoins du territoire. Le cas échéant, ceux-ci peuvent donner lieu à l'identification de ressources spécifiques.

III. Un cadre conventionnel rénové d'une durée de 3 ans

Sur la base des objectifs définis, le représentant de l'Etat se rapproche principalement des conseils régionaux et des autres acteurs contribuant au financement de ces structures régionales, afin de leur proposer que ces objectifs soient partagés et complétés.

Il est, en effet, opportun de proposer à ces derniers d'être parties prenantes au conventionnement et au financement des ARML afin d'assurer la cohérence d'intervention de la politique de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles. Ce cadre conventionnel gagnera en efficacité s'il est partagé avec tous les acteurs.

Les objectifs définis supposent une structuration de l'animation et une sécurisation du financement dans la durée. Le nouveau cadre conventionnel liant l'Etat, éventuellement le conseil régional et les ARML se traduit ainsi par l'élaboration et la signature d'une convention d'objectifs pluriannuelle d'une durée de 3 ans qui sera mise en œuvre de 2018 à 2020.

Le modèle de convention pluriannuelle proposé en annexe est adaptable à chaque contexte régional afin de faciliter la contractualisation avec les régions. Des dialogues de gestion communs peuvent être organisés entre les représentants de l'Etat, de la région et des missions locales afin de partager les objectifs fixés à la structure et l'analyse de son activité.

Ce conventionnement implique une responsabilité partagée :

- l'ARML est responsable de l'atteinte des objectifs fixés en matière de coordination et d'animation afin de garantir à l'Etat un déploiement harmonisé des outils de la politique publique en direction des jeunes ;
- les services des Direccte et des autres partenaires financiers éventuels doivent créer les conditions nécessaires à l'atteinte de ces objectifs et à la bonne mise en œuvre des actions définies.

Ce conventionnement pluriannuel doit permettre d'identifier, de manière concertée, entre l'Etat, la région, en cas de participation de cette dernière, et l'ARML :

- les orientations prioritaires pluriannuelles du programme régional d'animation et d'évaluation ;

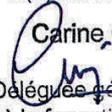
- les objectifs annuels ou pluriannuels fixés avec les ARML pour sa mise en œuvre ;
- les actions prévues pour réaliser ces objectifs, et en particulier leurs modalités de mise en œuvre et leur calendrier ;
- le coût prévisionnel associé à chaque axe de travail ;
- la part du financement prévu par l'Etat et le cas échéant par la région et d'autres contributeurs.

Compte tenu de la fusion de certaines ARML suite à la loi n° 2015-29 sus-visée, l'organisation territoriale et les méthodes d'animation de ces structures doivent être adaptées aux caractéristiques de chaque région.

Les objectifs et les actions décrites dans la présente instruction sont suivis et évalués dans le cadre d'un comité de pilotage régional, au sein duquel tous les financeurs seront réunis à l'initiative de chaque ARML. Il appartient à chaque ARML de mettre en place le dit comité.

Mes services se tiennent à votre disposition afin d'apporter tout éclairage nécessaire à la mise en application de la présente instruction.

Pour le(s) ministre(s) et par délégation,


Carine CHEVRIER

Déléguée générale à l'emploi
et à la formation professionnelle

ANNEXE 2

Stratégie numérique des missions locales : inventaire des actions dans chaque région (enquête réalisée auprès des ARML – janvier 2018)

Introduction	62
Auvergne-Rhône-Alpes	64
Bourgogne-Franche-Comté	66
Bretagne	67
Centre-Val de Loire	69
Corse	70
Grand Est	71
Hauts-de-France	72
Île-de-France	74
Normandie	75
Nouvelle-Aquitaine	77
Occitanie	79
Pays de la Loire	80
Provence-Alpes-Côte d’Azur	82
La Réunion	83

INTRODUCTION

Les missions locales accompagnent plus de 1,3 million de jeunes.

Premier acteur de l'insertion et de l'emploi des jeunes, la mise en place d'une stratégie numérique nationale est un enjeu d'importance pour les missions locales.

À l'occasion des journées nationales des 11 et 12 décembre 2017, l'UNML a confirmé que la définition d'une stratégie numérique pour les missions locales était une priorité, en cohérence avec le projet de Programme national d'animation et d'évaluation des missions locales (PNAE).

Aussi, afin de bâtir cette stratégie numérique, il a été demandé aux associations régionales des missions locales (ARML) de répondre à un questionnaire, afin de définir si, régionalement, elles avaient déjà mis en place des actions et une stratégie numérique.

Les questions posées aux ARML ont été les suivantes :

1. Avez-vous un plan d'action numérique dans votre région ?

Si oui, merci de le présenter en 20 lignes au maximum.

2. Indiquer si vous avez sollicité des prestataires ou cabinets dans le cadre de ce plan d'action numérique.

Si oui, merci de nous indiquer le prestataire choisi et son contact.

3. Y a-t-il eu un appel d'offres ?

4. Pouvez-vous lister les applications numériques sollicitées et utilisées (outils et cibles) ?

5. Avez-vous besoin d'une interopérabilité avec I-milo ? Si oui, sur quelles données ?

6. Quel est le montant de la prestation (coût total – indiquer les différents postes) ? Sur quelles charges ce coût est-il affecté ?

7. Chiffrer les moyens nécessaires (matériels et humains).

8. Avez-vous connaissance des missions locales qui ont mis en place une stratégie numérique dans votre région ? Si oui, pouvez-vous les lister ?

Toutes les ARML ont répondu au questionnaire.

Synthèse des réponses des ARML

1. Avez-vous un plan d'action numérique dans votre région ?

Sur les 14 régions :

Six ARML ont défini une stratégie numérique régionale :

Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Corse, Ile-de-France, Normandie, PACA.

Huit ARML n'ont pas encore défini de stratégie numérique régionale :

Bretagne, Centre-Val de Loire, Grand Est, Hauts-de-France, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Pays de la Loire, La Réunion.

Pour les ARML qui ont répondu avoir une stratégie numérique, le plus souvent il s'agit d'une feuille de route, voire d'un pré-projet.

Par ailleurs, les objectifs et méthodes des stratégies régionales peuvent être très différents dans l'approche.

Les ARML confirment dans ce questionnaire que la mise en place d'une stratégie numérique des missions locales est un chantier prioritaire pour 2018.

2. Indiquer si vous avez sollicité des prestataires ou cabinets dans le cadre de ce plan d'action numérique (si oui, merci de nous indiquer le prestataire choisi et son contact)

Six ARML ont sollicité des cabinets spécialisés ou des partenaires du numérique.

3. Y a-t-il eu un appel d'offres ?

Deux ARML déclarent avoir fait un appel d'offres. Pour d'autres ARML, c'est en cours.

4. Pouvez-vous lister les applications numériques sollicitées et utilisées (outils et cibles) ?

Les applications citées par les ARML sont nombreuses, diverses et de niveaux différents. Il serait nécessaire de faire un travail de recensement exhaustif sur leur utilisation et leur performance.

5. Avez-vous besoin d'une interopérabilité avec I-milo ? Si oui, sur quelles données ?

La majorité des ARML souhaite une interopérabilité avec I-milo – Kairos.

6. Quel est le montant de la prestation (coût total – indiquer les différents postes) ? Sur quelles charges, ce coût est-il affecté ?

La plupart des ARML n'ont pas encore chiffré le coût de la prestation puisqu'en janvier 2018, elles sont pour la plupart en mode « projet » concernant la stratégie numérique. Seule l'ARML Ile-de-France indique le montant de la prestation : 384 700 euros pour 2018 répartis, sur trois charges : 366 800 sur le compte 60, 5 500 sur le compte 61 et 12 400 euros sur le compte 62.

7. Chiffrer les moyens nécessaires (matériels et humains)

Les ARML font le constat suivant quant aux moyens nécessaires :

Humains : nécessité de financer une partie des ETP (ARML et missions locales) pour le déploiement, l'intégration, l'essai auprès des équipes et le suivi des outils.

Matériels : les missions locales n'ont pas toutes aujourd'hui le matériel nécessaire compatible avec la mise en place d'une stratégie sur le numérique : ordinateurs portables, PC, tablettes numériques à l'accueil ou pour les chargés de relations entreprises, ou écrans ou tableau tactiles à l'accueil.

Logiciels/applications : nécessité de mettre en place des applications spécifiques de logiciel, permettant de prévoir l'adaptation aux nouveaux outils. Mettre également en place des connexions permettant des débits et bande passante suffisants.

8. Avez-vous connaissance des missions locales qui ont mis en place une stratégie numérique dans votre région ? Si oui, pouvez-vous les lister ?

Les listes des missions locales fournies par les ARML, dans ce document, ne sont pas exhaustives.

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Les 61 missions locales de la région Auvergne-Rhône-Alpes ont souhaité développer une stratégie numérique régionale qui bénéficierait à tous les jeunes inscrits et permettrait de faciliter l'accès des jeunes encore non inscrits dans leurs structures. Un séminaire régional des directeurs, au mois de juin 2017, et une réunion de directeurs, en juillet 2017, ont confirmé le besoin et la volonté de s'engager dans cette perspective. Le présent pré-projet a été présenté au conseil d'administration AMILAUURA du mois d'octobre 2017, pour valider le principe de structuration d'une réponse régionale. Une structuration régionale présente en effet de nombreux intérêts, financiers, fonctionnels, organisationnels, d'image du réseau... Cela éviterait que chaque structure s'engage dans une démarche locale.

Les objectifs poursuivis sont de plusieurs ordres :

- Une adaptation des moyens de communication pour les jeunes,
- L'autonomie et l'acquisition de compétences numériques pour les jeunes,
- Un accès plus facile et plus large à l'information pour les jeunes,
- Une amélioration des prestations offertes aux différentes catégories de public, mais également aux entreprises,
- Une mutualisation de l'information plus rapide et plus efficace,
- De nouvelles méthodes d'accueil et d'accompagnement des jeunes.

Les besoins et écueils relevés :

- Bien intégrer la place du numérique dans nos structures,
- Doser et préserver le présentiel,
- Disposer de matériel *ad hoc* (ordinateur compatible, Skype, son, image...),
- Former les équipes à l'utilisation du numérique,
- Formater une offre de service régionale standard, qui puisse être complétée localement,
- Diagnostiquer l'existant dans les structures,
- Informer rapidement les structures du projet,
- Bien définir les supports numériques à utiliser (de quoi se servent les jeunes ?),
- ...

Indiquer si vous avez sollicité des prestataires ou cabinets dans le cadre de ce plan d'action numérique (si oui, merci de nous indiquer le prestataire choisi et son contact) :

Le modèle de plan d'action requiert des actions concertées de la part de toutes les missions locales. Il faut impliquer tous les utilisateurs potentiels de cette interface, de la conception à l'utilisation par le biais de groupes de concertation coordonnés. Une fois le plan d'action mis en place et lancé, il faut également l'évaluer, pour recueillir les avis et mettre en place les optimisations possibles. Pour cela, il a été acté de s'adjoindre les services d'un cabinet spécialisé.

Y a-t-il eu un appel d'offres ?

Après les réunions de concertations avec les missions locales, une démarche d'appel d'offres sera mise en place.

Pouvez-vous lister les applications numériques sollicitées et utilisées (outils et cibles) ?

En direction des entreprises :

Le développement du numérique par les missions locales doit également permettre aux entreprises de pouvoir trouver des réponses en matière de recrutement et d'investissement social sur leur territoire : recueil d'offres en ligne, tchat professionnel, proposition de profil, parrainage à distance, salons virtuels de recrutement...

En direction des jeunes :

Ce projet leur permettra d'accéder à un premier palier de services qui leur sont nécessaires dans leur démarche de recherche d'emploi. Les jeunes demandeurs d'emplois inscrits en mission locale sont forcément visés, mais également les jeunes décrocheurs-sortants scolaires.

Au-delà de cet accès à l'information, primordial pour les missions locales dans le cadre notamment de leur fonction de conseil en évolution professionnelle, ce projet doit également permettre aux jeunes d'avoir accès à une offre de services spécifique et dématérialisée : pré-inscription en ligne (offre de

service réservée aux inscrits ML), tchat, entretien d'accompagnement à distance (type Skype ou autre), tests en ligne, CV en ligne, vidéo sur les métiers, parrainage à distance, simulation d'entretien à distance, inscription en ligne aux ateliers, outils en ligne (orientation, formation, emploi), CLICNJOB, liens vers sites (Pôle emploi...), promeneurs internet...

Avez-vous besoin d'une interopérabilité avec I-milo ? Si oui, sur quelles données ?

Oui, de fait une interopérabilité avec I-milo doit être envisagée sur différents champs :

- Prise de rendez-vous dématérialisée qui pourrait conduire à la création d'une fiche pour le jeune dans I-milo,
- Saisie d'une offre d'emploi avec création d'une fiche dans I-milo, et vice-versa (une création sur I-milo pourrait alimenter l'interface de communication),
- Retracer les contacts et actions des jeunes, qui interagiraient avec une plateforme dématérialisée (test, consultation...). Cela viendrait enrichir le dossier de suivi des jeunes (actualités et offres de services).

Quel est le montant de la prestation (coût total – indiquer les différents postes) ?

Sur quelles charges, ce coût est-il affecté ?

Le budget n'est pas encore établi à ce stade, mais nous savons d'ores et déjà que des dépenses incompressibles devront être inscrites dans notre plan d'actions :

- Formation des équipes au changement de posture et intégration du numérique dans les pratiques d'accueil et d'accompagnement.
- Actions d'accompagnement des managers et encadrement intermédiaire dans l'accompagnement aux changements des équipes.
- Ingénierie d'accompagnement du réseau, pour la définition d'une politique régionale commune des missions locales.
- Développement d'outils d'interfaçage entre les jeunes et la mission locale, et entre les jeunes, les entreprises et la mission locale.
- Achat de logiciels permettant de prendre en compte l'évolution et adaptation de l'outil créé sur les différents moyens de consultation (smartphone, ordinateur, tablette...).

Chiffrer les moyens nécessaires (matériels et humains) :

Les coûts nécessaires se situent à trois niveaux, à ce stade de l'analyse :

Humains : nécessité de financement d'une partie des ETP (ARML et missions locales) pour le déploiement, l'intégration, l'essaimage aux équipes et le suivi des outils.

Matériels : les missions locales n'ont pas toutes, aujourd'hui, le matériel nécessaire à la mise en place d'une stratégie sur le numérique : ordinateurs portables, PC, tablettes numériques, écrans ou tableaux tactiles à l'accueil.

Logiciels/applications : nécessité de mise en place d'applications spécifiques ou logiciels permettant l'adaptation aux nouveaux outils. Également, mise en place de connexions permettant des débits et bande passante suffisants.

Liste des missions locales d'Auvergne-Rhône-Alpes qui ont mis en place dans leur mission locale une stratégie numérique :

- Mission locale « Jeunes » Saint-Marcellin Vercors Isère
- Mission locale Drôme Provençale
- Démarche interdépartementale pour la Savoie et la Haute-Savoie :
 - Mission locale du Bassin Chambérien
 - Mission locale d'Albertville
 - Mission locale d'Aix-les-Bains
 - Mission locale de la Maurienne
 - Mission locale d'Annecy
 - Mission locale du Chablais
 - Mission locale d'Annemasse
 - Mission locale de Faucigny Mont-Blanc
- Mission locale de Montluçon
- Démarche départementale des 12 missions locales du département du Rhône
- Mission locale de Nord Isère
- Mission locale de Grenoble

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Sur la base d'une enquête menée en 2017 sur les usages et pratiques numériques des jeunes et des missions locales, l'ARML BFC travaille actuellement à un plan d'action numérique régional transversal.

Parmi les orientations en cours de construction, on retrouve :

- Un site web, portail régional pour les 26 missions locales,
- L'accompagnement des missions locales à la question de l'identité numérique et à l'utilisation des fonctionnalités des réseaux sociaux (webmarketing notamment),
- L'appui à l'intégration du numérique dans les pratiques d'accompagnement, en lien avec des partenaires experts (pôle ressource pour accompagner l'inclusion numérique des jeunes, tester des fonctionnalités à distance dans les pratiques d'accompagnement etc.),
- Une stratégie d'investissement en matériel informatique pour les professionnels en partenariat avec le conseil régional Bourgogne-Franche-Comté,
- Une animation régionale transversale intégrant le numérique dans l'ensemble des champs d'application (relation avec les entreprises, la formation, la communication etc.).

Le développement d'applicatifs ne fait pas partie du champ investigué par l'ARML BFC.

Indiquer si vous avez sollicité des prestataires ou cabinets dans le cadre de ce plan d'action numérique (si oui, merci de nous indiquer le prestataire choisi et son contact) :

Prise de contact avec la Fondation Orange, la Fondation Orange Solidarités, mais dans une perspective de mise à disposition de contenus pédagogiques à l'attention du réseau (passeport Orange notamment).

Y a-t-il eu un appel d'offres ?

Non concerné

Pouvez-vous lister les applications numériques sollicitées et utilisées (outils et cibles) ?

Non concerné

Avez-vous besoin d'une interopérabilité avec I-milo ? Si oui, sur quelles données ?

Non concerné

Quel est le montant de la prestation (coût total – indiquer les différents postes) ?

Sur quelles charges, ce coût est-il affecté ?

Non concerné

Chiffrer les moyens nécessaires (matériels et humains) :

Non concerné

Avez-vous connaissance des missions locales de Bourgogne-Franche-Comté qui ont mis en place une stratégie numérique dans votre région ? Si oui, pouvez-vous les lister :

Mission locale arrondissement de Dijon (développement d'un jobboard).

BRETAGNE

Il n'y a pas de plan stratégique numérique régional, mais une déclinaison régionale opérationnelle avec des projets développés au sein de chaque mission locale.

Un séminaire des directions des missions locales de Bretagne a permis d'identifier trois axes stratégiques :

- Le numérique pour les jeunes : accessibilité aux droits, identification des outils (*serious game...*),
- Le numérique pour les professionnels : identification des compétences, formations dans le programme régional, mise en place d'outils collaboratifs (visioconférence, uMap, etc.),
- Le numérique en lien avec les partenaires et employeurs... : ex. séminaire ML/Pôle emploi avec un temps dédié à « emploi store »,
- Projet régional en cours avec la start-up Mindmatcher : élaboration d'un système de repérage des socio-compétences et de matching offre et demande d'emploi.

Mission locale de Vitré référente : bruno.maisonneuve@missinlocale-paysdevitre.fr.

Indiquer si vous avez sollicité des prestataires ou cabinets dans le cadre de ce plan d'action numérique (si oui, merci de nous indiquer le prestataire choisi et son contact) :

Les organismes de formations identifiés pour la formation continue des professionnels sont : Alliam, coopératrice, Orsys formation, Afpa, Voyelle formation...

Y a-t-il eu un appel d'offres ?

Non

Pouvez-vous lister les applications numériques sollicitées et utilisées (outils et cibles) ?

Cf. ci-dessous : GED, Office 665, zoom US (visioconférence), Google DRIVE (outil collaboratif utilisé régionalement).

Avez-vous besoin d'une interopérabilité avec I-milo ? Si oui, sur quelles données ?

Oui comme une interface :

- avec les jeunes (rappel automatisé de RDV, inscription, prise de RDV, chat...);
- avec les SI des partenaires : formations, prescriptions, suivis, CPF, ASP : échanges dématérialisés des pièces ;
- interface avec le module « entreprises » pour le matching des compétences.

Avez-vous connaissance des missions locales de Bretagne qui ont mis en place une stratégie numérique dans votre région ? Si oui, pouvez-vous les lister :

En direction des jeunes :

- Mission locale de Saint-Malo : rappel automatique des RDV des jeunes, interface internet avec les jeunes, prise de contact : inscription, puis prise de rendez-vous à terme, tchat...
- Expérimentation de l'accompagnement à distance (visio...)
- Mission locale de Fougères : chat, vidéo sur les métiers
- Mission locale de Vitré : création en cours de portfolio et d'outils de diagnostic numérisés et, à terme, création d'un MOOC (parcours d'accès à l'autonomie digitale).
- Promeneurs du net (CAF) : missions locales de Fougères, de Dinan...
- École du numérique : mission locale de Vannes
- Communication réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram, Snap...) : missions locales de Lorient, Auray, Vitré, Fougères...

En direction des salariés :

- ARMLB : programme régional de formation des salariés,
- Mission locale de Saint-Malo : professionnalisation des salariés à l'utilisation des matériels et outils pour entretien téléphonique et web, automatisation de tâches répétitives via du « work flow » (ex. gestion automatisée de mails et leurs pièces jointes stockées et classées automatiquement, utilisation de la suite office 665 plan E3), Business process management (ex. : renommage automatique de fichiers, importation de logigramme en procédures...),
- Mise en place de personnes ressources numériques au service des professionnels,
- Infographie des données, indicateurs d'activité : missions locales de Fougères, Vitré, Saint-Malo, Dinan...

- Numérisation des documents : Missions locales de Lorient, de Rennes (GED)
- Mise en place de SI internet et/ou portail pour les professionnels (info, agenda partagé, portail...) : Brest, Cornouaille, Rennes, Vitré, Fougères (actualités, offres de service : services civiques...), Saint-Malo...
- Les lauréats Orange : Mission locale de Dinan, en partenariat avec la Mission locale de Fougères : PIM ton CV - Mission locale de Cornouaille : Mad In Local
- Ateliers numériques : Missions locales de Vannes, Vitré, Lorient.

CENTRE-VAL DE LOIRE

Un groupe de travail se met en place, en 2018, pour répondre à l'appel à projets de la Fondation Orange. Le projet est de réaliser une application smartphone (déjà en ligne pour une mission locale de la Région).

Une mission locale de la région réalise une valise numérique destinée aux jeunes. L'idée est de la développer, sur la région, si celle-ci est pertinente.

Un inventaire du parc informatique des missions locales sera effectué en 2018.

Ce sont les projets 2018. À ce jour, seule l'application smartphone de la MILOS est opérationnelle. La valise numérique mise en place sur Orléans est en cours de réalisation. Ces deux missions locales ont répondu à l'appel à projet de la Fondation Orange.

Avez-vous connaissance des missions locales de Centre – Val de Loire qui ont mis en place une stratégie numérique dans votre région ? Si oui, pouvez-vous les lister :

- MILOS (Nogent-le-Rotrou/Châteaudun)
- MLO (Orléans)

CORSE

En 2018, l'ARML de Corse a proposé aux directeurs des missions locales d'amorcer une véritable stratégie de transition numérique pour le réseau. Elle sera mise en place sur 3 ans.

Objectifs

- Développer la capacité des jeunes à utiliser pleinement le potentiel du numérique pour leur permettre une meilleure insertion.
- Faire du numérique un levier pour le jeune et son conseiller, en conciliant technologie et lien humain.
- Intégrer les outils numériques au cœur du travail des missions locales.
- Être en mesure de proposer une information aux jeunes sur ces nouveaux métiers.

Plan d'action 2018 :

1. **Réalisation d'un diagnostic/formation** pour évaluer les besoins quant à l'utilisation du numérique (pratiques de travail, réseaux sociaux...) par les missions locales. Ce diagnostic sera suivi d'un plan de formation « numérique » spécifique.
2. **Projet numérique pour l'insertion des jeunes : « U Pitchu, 45 secondes pour convaincre ».**
Ce projet consiste à préparer les jeunes à l'entretien d'embauche, en utilisant les outils numériques (*serious game*, vidéo) et à leur permettre de réaliser un « pitch » vidéo pour se présenter auprès des employeurs. Une application mobile destinée aux entreprises sera développée, afin d'y intégrer l'ensemble des pitches, créant ainsi un véritable outil de « rencontre » entre les jeunes et les employeurs.
3. **Formation des jeunes :** l'ARML a envisagé d'organiser des formations destinées aux jeunes, avec Orange Solidarité, mais l'association ne dispose pas de formateur sur la région. Elle cherche donc des solutions pour le moment, afin de mettre en place des ateliers numériques pour les jeunes.

Indiquer si vous avez sollicité des prestataires ou cabinets dans le cadre de ce plan d'action numérique (si oui, merci de nous indiquer le prestataire choisi et son contact)

Non

Y a-t-il eu un appel d'offres ?

Non

Pouvez-vous lister les applications numériques sollicitées et utilisées (outils et cibles) ?

Serious game SkillPass : permet aux jeunes d'identifier leurs compétences transversales à partir de leurs expériences de vie.

Avez-vous besoin d'une interopérabilité avec I-milo ? Si oui, sur quelles données ?

Non

Quel est le montant de la prestation (coût total – indiquer les différents postes) ?

Sur quelles charges, ce coût est-il affecté ?

- Diagnostic/formation sur le numérique : financement Unifformation.
- U Pitchu : 61 200 € - Financement Fondation Orange/Agence de développement économique de la Corse.

Chiffrer les moyens nécessaires (matériels et humains)

Moyens humains : ½ ETP réparti sur 4 personnes.

Avez-vous connaissance des missions locales qui ont mis en place une stratégie numérique dans votre région ? Si oui, pouvez-vous les lister :

Tout est fait en région.

GRAND EST

Avez-vous un plan d'action numérique dans votre région ?

Avertissement : La réponse à ce questionnaire ne concerne que le territoire de l'ancienne région Lorraine.

L'association régionale Grand Est est en cours d'installation.

Démarrage de la réflexion sur la Lorraine :

- Commande d'un audit relatif à l'organisation du SI au sein des missions locales de Lorraine,
- Formations des directions « intérêt et méthodes de transmission aux employés, du bon usage des outils numériques de la communication et de la collaboration »,
- Plan de formation destiné aux salariés du réseau dans le cadre du PRF 2018,
- Amilor, lauréate de l'appel à projet « Fondation Orange 2017 » : financement de services civiques « médiateurs de la lutte contre la fracture numérique » au sein de missions locales de Lorraine,
- Travail régional avec Orange solidarité. Déploiement passeport numérique Orange au sein de l'ensemble des missions locales de Lorraine,
- Partenariat en cours avec WeTechCare.

Indiquer si vous avez sollicité des prestataires ou cabinets dans le cadre de ce plan d'action numérique (si oui, merci de nous indiquer le prestataire choisi et son contact)

Tribe IT Partners

Philippe THOMAS/06 70 16 11 05/philippe.thomas@tribeitpartners.fr

Y a-t-il eu un appel d'offres ?

oui

Pouvez-vous lister les applications numériques sollicitées et utilisées (outils et cibles) ?

SkillPass - CLICNJOB

Avez-vous besoin d'une interopérabilité avec I-milo ? Si oui, sur quelles données ?

Quel est le montant de la prestation (coût total – indiquer les différents postes) ?

Sur quelles charges, ce coût est-il affecté ?

En cours de réflexion ARML Grand Est.

Chiffrer les moyens nécessaires (matériels et humains) :

En cours de réflexion ARML Grand Est.

Avez-vous connaissance des missions locales en Grand Est qui ont mis en place une stratégie numérique dans votre région ? Si oui, pouvez-vous les lister :

Il n'a pas été répondu à cette question compte tenu de la réorganisation de l'ARML.

HAUTS-DE-FRANCE

À date, Zohra Boukabous, animatrice régionale pour les Hauts-de-France, indique « qu'il n'existe aucun plan d'action régional sur le numérique. Comment pourrait-il en être autrement ? En effet, un plan d'action est la déclinaison opérationnelle d'une stratégie, elle-même portée par une vision. Or, aucun travail n'a été engagé pour définir la vision et encore moins pour construire une véritable stratégie régionale, nationale ».

Néanmoins, plusieurs initiatives ont été identifiées :

- Une sensibilisation de l'ensemble des directeurs/trices des MDE, missions locales et plans locaux pluriannuels pour l'insertion et l'emploi (PLIE) a eu lieu lors du séminaire de rentrée organisé par l'AREFIE (ARML Hauts-de-France). Les participants ont exprimé un véritable engouement sur le sujet. Les interventions de Reynald Chapuis, de Pôle emploi, et de Jean Deydier, d'Emmaüs connect et WeTechCare, ont été suivies de quatre ateliers en parallèle, durant lesquels les équipes de direction ont dû travailler sur un avant-projet d'application. Ils ont pu découvrir des outils utilisés lors de séances de Design Thinking : carte d'empathie, *customer journey map*, *lean canvas*, *storyboard*. Ils ont, pour finir, « pitché » devant les autres équipes comme l'aurait fait une start-up souhaitant vendre son application à des investisseurs.
- Des initiatives locales en partenariat avec CLICNJOB, dont les missions locales de Lille et d'Amiens.
- Des avant-projets dans le cadre du partenariat DMML et Fondation Orange ont mobilisé quatre missions locales de la région.

L'association régionale des élus pour la formation, l'insertion et l'emploi (AREFIE) souhaite, dans les mois à venir, travailler de manière approfondie sur la transformation digitale, en construisant une vision de la ML 5.0, définissant une stratégie digitale et construisant avec le réseau des missions locales un plan d'action pluriannuel qui doit permettre en synthèse de répondre à plusieurs enjeux :

- Renforcer la connaissance de nos publics cibles,
- Favoriser la captation de ces publics cibles, dont les « invisibles »,
- Enrichir l'offre de services et améliorer le parcours « usager »,
- Favoriser la cohérence et l'efficacité des prises en charge et prescriptions,
- Renforcer le maillage territorial (territoire métrique et numérique) et la proximité avec les usagers,
- Faciliter et simplifier l'accès aux services,
- Construire de nouveaux modes de coopération et consolider les partenariats,
- Accompagner les « techno-exclus » au sein des équipes mais aussi des publics accueillis,
- Faire des missions locales de véritables incubateurs d'innovation sociale et digitale.

C'est un travail de longue haleine qui doit être engagé et qui mobilisera des moyens conséquents pour porter notre ambition.

Indiquer si vous avez sollicité des prestataires ou cabinets dans le cadre de ce plan d'action numérique (si oui, merci de nous indiquer le prestataire choisi et son contact)

NC

Y a-t-il eu un appel d'offres ?

Non

Pouvez-vous lister les applications numériques sollicitées et utilisées (outils et cibles) ?

Aucun état des lieux n'a été réalisé à l'échelle régionale. Seule l'application CLICNJOB a été repérée en termes d'usage. Pour le reste, le DMML dispose déjà des avant-projets déposés par les quatre missions locales, dans le cadre du partenariat avec la Fondation Orange.

Avez-vous besoin d'une interopérabilité avec I-milo ? Si oui, sur quelles données ?

L'interopérabilité est un sujet stratégique qui renvoie au volet OPEN DATA et au partage de données entre l'ensemble des partenaires sur le champ de l'emploi de la formation et de l'insertion.

*Quel est le montant de la prestation (coût total – indiquer les différents postes) ?
Sur quelles charges, ce coût est-il affecté ?*

NC

Chiffrer les moyens nécessaires (matériels et humains) :

Travail à faire.

Avez-vous connaissance des missions locales qui ont mis en place une stratégie numérique dans votre région ? Si oui, pouvez-vous les lister :

Une dizaine de missions locales utilise CLICNJOB.

ÎLE-DE-FRANCE

L'ARML-IdF a une feuille de route système d'information qui porte une vision sur trois ans des projets numériques, permettant à la fois l'insertion des jeunes, l'accompagnement du réseau, ainsi que la mise à disposition d'une expertise spécifique.

Sur la partie insertion des jeunes, nous travaillons en collaboration avec la Fondation Orange pour déployer auprès des missions locales franciliennes le passeport du numérique : trois modules permettant aux jeunes de monter en compétences sur la e-réputation, l'ouverture des droits et la gestion d'une candidature en ligne.

Un partenariat avec la Fondation Accenture est en cours afin de développer et déployer un outil d'aide à la création d'activité : CREABIZ qui permettra à terme à 10 000 jeunes par an de se poser la question de l'entrepreneuriat.

Sur le volet « accompagnement du réseau », l'ARML gère les contrats cadre d'infogérance (74 serveurs qui seront à terme mutualisés et près de 1 700 postes informatiques), migration en 2015 des missions locales sur des serveurs de messagerie cloud, tels que Office 365 et Google Apps (achats nom de domaine – assistance à paramétrage), et négociation en masse de certaines Licences – en particulier pour les missions locales (statut GIP).

Mise en place au niveau de l'ARML d'un outil de ticketing premier semestre 2018.

Quatre experts SI (ATR, responsable de pôle, webmestre et directrice) au sein de la structure, qui interviennent en apport d'expertise pour le réseau des missions locales quand un nouveau projet numérique se met en place (destiné aux jeunes accompagnés par le réseau, pour un nouvel outil de gestion des structures, lors de la création d'un site web ou d'utilisation des réseaux sociaux).

Nous avons depuis 2014 un site internet, un intranet pour le réseau, des annuaires attachés pour les jeunes et pour les professionnels. Nous avons aussi une communication ciblée via les réseaux sociaux.

Dans le cadre de ce plan d'action, appui sur des experts, soit en bénévolat de compétences : Fondation Orange, Fondation Accenture, soit en réponse à appel d'offres (Rézosocial pour l'infogérance, Coccinet pour l'expertise web). Application pour la gestion des formations des salariés (AO en cours), le déploiement d'un outil de ticketing interne (avec Rézosocial). Réflexion en cours sur le déploiement d'un module entreprise – CRM (étude d'opportunité à lancer).

Pouvez-vous lister les applications numériques sollicitées et utilisées (outils et cibles) ?

Utilisation des environnements Office 365 et Google Apps ainsi que les outils Microsoft pour ce qui est de la bureautique et de la messagerie. En ce qui concerne l'environnement web : CMS-Wordpress qui permet à tout à chacun d'intervenir pour procéder à certaines mises à jour dans le cas d'absence du webmestre. Utilisation d'un outil de gestion d'événement, « Agora Events », pour gérer aujourd'hui les formations au niveau régional.

Avez-vous besoin d'une interopérabilité avec I-milo ? Si oui, sur quelles données ?

Relations entreprises – en particulier pour faire le lien avec les PME-PMI et OPCA, déclaration unique d'embauche, CAF, CPAM, service des impôts,

Chiffrer les moyens nécessaires (matériels et humains) :

Le montant total de la prestation est de 384 700 € pour 2018 réparti sur 3 postes de charges 366 800 € sur le compte 60, 5 500 € sur le compte 61 et 12 400 € sur le compte 62. 2 ETP travaillent sur le sujet (ATR + webmestre) + 30% d'un responsable de pôle et 15 % d'un DG.

Avez-vous connaissance des missions locales d'Île-de-France qui ont mis en place une stratégie numérique dans votre région ? Si oui, pouvez-vous les lister

Certaines ML du 77 ont développé des outils spécifiques pour mettre en adéquation demande des entreprises et profil jeunes. D'autres, comme les ML du 78, réfléchissent à la question.

NORMANDIE

L'ARML Normandie a un plan de stratégie numérique dont les objectifs sont les suivants :

1. Accompagner les jeunes dans leurs usages numériques : lutter contre la fracture et leur permettre de mener à bien leurs démarches de recherche d'emploi et leurs démarches administratives et citoyennes.
2. Accompagner les jeunes vers les métiers « de demain » : vers les métiers du numérique, dont certains sont accessibles à des niveaux de qualification peu élevés ; à la dimension numérique des métiers qui ne manque pas de se développer dans toutes les branches professionnelles et la plupart de postes de travail.
3. Prévoir la mutation numérique des pratiques et des outils des missions locales.

Sur l'axe 3, les missions locales se sont données quelques grandes lignes d'intervention :

- Développer la présence web (mieux toucher les jeunes),
- Développer des contenus d'information construits avec et par les jeunes,
- Diversifier les modes de contact vers plus d'intermodalité (présentiel individuel, ateliers, SMS, suivi en ligne, entretiens en visio...),
- Prévoir l'équipement des missions locales,
- Intégrer les outils numériques dans les pratiques des missions locales,
- Prévoir l'évolution des pratiques vers des services « numérique-compatible », plus adaptés aux usages des jeunes,
- Sensibiliser, former et accompagner les équipes vers ces nouvelles pratiques.

Indiquer si vous avez sollicité des prestataires ou cabinets dans le cadre de ce plan d'action numérique (si oui, merci de nous indiquer le prestataire choisi et son contact)

Travail avec WeTechCare autour du déploiement de CLICNJOB dans les missions locales puis de l'animation d'un séminaire de sensibilisation des directions.

Y a-t-il eu un appel d'offres ?

Non

Pouvez-vous lister les applications numériques sollicitées et utilisées (outils et cibles) ?

Réponse à un appel à projets de FSE Région – « Pédagogie orientation numérique innovante » qui prévoit :

- Une démarche de design de services auprès de 5 missions locales,
- La construction de nouvelles pratiques,
- L'expérimentation de ces nouvelles pratiques,
- Le repérage des applications numériques mobilisables, y compris solutions mobiles, et leur intégration dans les pratiques nouvelles,
- La formation de salariés,
- La diffusion et le transfert d'expérimentation.

Deux solutions numériques sont envisagées dans ce cadre :

- Afin de faciliter le premier contact avec les missions locales : logiciel à insérer sur les sites des missions locales proposant différents modules : formulaire de pré-inscription, vérification de l'éligibilité sur les dispositifs, plages de disponibilité de conseillers, dépôt de documents administratifs...
- Afin de faciliter l'adhésion des jeunes en leur proposant des services en fonction de leurs besoins et attentes : « parcours pédagogiques numériques modélisés » : outil conversationnel de type chatbot.

Avez-vous besoin d'une interopérabilité avec I-milo ? Si oui, sur quelles données ?

Quel est le montant de la prestation (coût total – indiquer les différents postes) ?

Sur quelles charges, ce coût est-il affecté ?

Environ 100 000 € incluant l'accompagnement de la démarche et le développement des outils, une partie de la formation et la communication.

Chiffrer les moyens nécessaires (matériels et humains)

Avez-vous connaissance des missions locales de Normandie qui ont mis en place une stratégie numérique dans votre région ? Si oui, pouvez-vous les lister

Mission locale de L'aigle

Mission locale de Val de Reuil (lauréat Orange 2018)

Mission locale Le Havre (lauréat Orange 2018)

Mission locale de Rouen

NOUVELLE-AQUITAINE

L'ARML Aquitaine n'a pas vraiment un plan d'action au sens propre du terme, mais des actions prévues :

Dans le cadre de l'animation du dispositif parrainage : mise en place d'une formation des parrains et marraines au niveau régional intitulée « réseaux sociaux et emploi », animée par les volontaires d'Orange Solidarité.

Dans le cadre de la professionnalisation des salariés des missions locales :

- Programmations de formations financées sur l'axe Innovations numériques, de Mutéco (FPSPP gérés par Uniformation) : « Intégrer les innovations numériques dans le projet de structure », « Les Techniques de recherche d'emploi nouvelle génération », « Développer sa communication sur les réseaux sociaux »,
- Partenariat avec la coopérative des tiers-lieux pour intervention et mise à disposition de salle dans le cadre de la formation (le Node, Weecolab).

Informations des équipes via les newsletters de l'ARML sur les outils numériques des partenaires : plateforme de mobilité internationale SO MOBILITÉ, modules e-learning de l'ANLCI, métiers animés de l'Onisep, application mobile Savoirs de base d'Opcalia, filme ton job de l'ANAF, outils des branches professionnelles, OPCA etc.

Organisation de journées de présentation d'outils numériques d'accompagnement sur les outils pédagogiques (SNEA, CLICNJOB, bibliothèque numérique d'Orange, le réseau des fablab et tiers lieux solidaires) et les outils de diagnostic/observatoire (SI-TERR, SIMFEAWEB des carif Oref, l'observatoire emploi Nouvelle-Aquitaine de Pôle emploi).

Élaboration d'outils numériques par l'ARML : diagnostic mobilité pour les jeunes, « Comparateur de territoire » créé par l'ARML (périmètre de chaque mission locale), enquêtes diverses via Modalisa pour réaliser des diagnostics ou évaluer des dispositifs.

Élaboration d'une bibliothèque de tableaux de bord de pilotage sur I-milo afin de rendre autonomes les directions dans le pilotage de l'activité.

Portage d'un outil de capitalisation des compétences (tutorat capitalisation et compétences)

Dans l'idéal, si l'ARML Nouvelle-Aquitaine disposait des moyens humains et financiers nécessaires pour le réaliser un plan d'actions, voici quelques priorités à déployer :

- Recenser les missions locales qui ont un espace multimédia destiné aux jeunes et aider les missions locales qui n'en n'ont pas à s'en doter, par l'aide de réponse à l'appel à projets de Fondations, ou développer un partenariat avec la coopérative des Tiers-Lieux présente sur toute la région Nouvelle-Aquitaine pour assurer des temps ou des possibilités de connexions internet gratuits pour le public jeunes.
- Renforcer l'utilisation du numérique (apprentissage d'outils collaboratifs, utilisation des réseaux sociaux, apprendre à faire des MOOC en ligne, création de e-portfolio) auprès des équipes, par le biais de la formation professionnelle.
- Avec la réforme de la formation professionnelle, réaliser un MOOC ou un tutoriel pour aider les salariés et les jeunes à mieux utiliser leur CPF.
- Réaliser une enquête en ligne (via Modalisa ?) auprès d'un panel de jeunes accompagnés en mission locale sur la région Nouvelle-Aquitaine pour :
 - vérifier s'ils ont internet, par quel biais (à leur domicile, sur leur smartphone, chez leurs parents, conjoint ou ami, dans un foyer), si non recenser les lieux d'accès à internet qu'ils fréquentent (mission locale, CIJA, autres) ;
 - dresser un état des lieux de leurs pratiques du numérique (sites, applications, réseaux sociaux, médias numériques qu'ils utilisent) et leurs besoins au quotidien en termes de recherche d'emploi, de logement, santé, mobilité, démarches administratives, etc. ;
 - recenser leurs suggestions afin d'améliorer l'offre de service des missions locales sur ce sujet (RDV en ligne, tchat avec un conseiller sur des plages horaires définies, développer un média où ils pourraient avoir la parole, etc.).
- Réaliser des zooms « Métiers du Numérique » sur le territoire de la région Nouvelle-Aquitaine en lien avec un correspondant de la Grande école du numérique pour la promotion des formations et des métiers dans ce secteur.
- « Creuser » pour l'élaboration ou l'achat d'un outil facilitateur de la gestion des inscriptions sur le plan de formation et sur la remontée des besoins.

Indiquer si vous avez sollicité des prestataires ou cabinets dans le cadre de ce plan d'action numérique (si oui, merci de nous indiquer le prestataire choisi et son contact) :

Partenaires principaux : Fondation Orange, ONISEP, COOPERATICE/Grands Ensemble, Coopérative des Tiers-Lieux (pour des interventions ou mise à disposition de salle pour les formations), CARIF OREF : ACM, ARFTLV, Prisme Limousin.

Y a-t-il eu un appel d'offres ?

Oui (pour le choix du prestataire formation).

Pouvez-vous lister les applications numériques sollicitées et utilisées (outils et cibles) ?

- Emploi store (Pôle emploi)
- Raphael (prescription formation PRF Aquitaine)
- SIMFEAWEB (outil d'information statistique en ligne permettant de consulter les données de l'Observatoire régional emploi-formation d'Aquitaine cap métiers)
- Mon compte personnel d'activité : <https://www.moncompteactivite.gouv.fr>
- Plateforme de mobilité Internationale SO MOBILITÉ
- SNEA Outil régional/emploi
- Bourse de l'alternance (région NA)
- Bientôt le site de majdc.com où les jeunes pourront modifier ou confirmer en ligne leur rendez-vous à la Journée défense et citoyenneté et télécharger leur attestation et des informations en lien avec la citoyenneté et les métiers de la défense.

Avez-vous besoin d'une interopérabilité avec I-milo ? Si oui, sur quelles données ?

I-milo et Kairos

**Quel est le montant de la prestation (coût total – indiquer les différents postes) ?
Sur quelles charges, ce coût est-il affecté ?**

Mission répartie sur les chargés de mission et ATR.

Chiffrer les moyens nécessaires (matériels et humains) :

Environ 0,5 ETP

Avez-vous connaissance des missions locales de Nouvelle Aquitaine qui ont mis en place une stratégie numérique dans votre région ? Si oui, pouvez-vous les lister :

- Mission locale Avenir Jeunes
- Mission locale Sud Gironde et mission locale Insertion Poitou – mécénat de compétences
- Mission locale Limoges – animation sur des modules numériques pour les différentes cohortes GJ
- Mission locale Pays Basque – expérimente CLICNJOB pour WeTechCare Emmaüs connect
- Mission locale de l'Agenais, l'Albret et du Confluent :
 - outils de prise de rendez-vous en ligne par les jeunes ;
 - formation pour les conseillers : sensibilisation à l'utilisation des fablab.

En 2016 : lauréate de l'appel à projets de la Fondation Orange – réalisation en 2017

- Charentes (2 missions locales primées lors de l'Appel à projets 2016 DMML – Fondation Orange) : formations au numérique intégrant les basiques des modules d'orange,
- Vienne (3 missions locales primées à l'appel à projets 2016 DMML – Fondation Orange),
- Dordogne (5 missions locales de la Dordogne primées lors de l'appel à projets 2016 DMML – Fondation Orange) : une journée de formation de 10 conseillers en avril (2 référents par mission locale) qui ont superbement pris le relais et formé 2 cohortes/ML avant l'été : 82 diplômés ont été remis le 6 juillet 2017 aux jeunes de ces cohortes en présence du maire de Périgueux, à Périgueux.

Projets 2018, lauréates de la Fondation Orange

- Mission locale Arc Charente
- Mission locale Grand Angoumois
- Mission locale du Médoc
- Mission locale de La Creuse

OCCITANIE

L'ARML Occitanie n'a pas encore finalisé de plan régional stratégique du numérique. La fusion des deux associations régionales est encore récente et les priorités sont à ce jour d'ordre logistique, administratif et surtout d'organisation du territoire régional avec le réseau désormais étendu. Cependant, les outils numériques de communication externes et internes sont opérationnels à partir des réseaux sociaux et de partage de documents avec l'outil SharePoint.

La mise en place opérationnelle d'un plan d'action numérique pour l'ARML nécessiterait des ressources RH qui, pour le moment, ne sont pas à l'ordre du jour dans les configurations financières existantes. Il semble que lancer un programme du numérique pour les associations régionales, sans avoir levé la question de la prise en charge du coût induit par la mise en place de ce plan est risqué.

Il existe des initiatives localisées, pour certaines structures, pour une communication avec les jeunes à travers des applications en cours de réalisation (sur le département 31).

Indiquer si vous avez sollicité des prestataires ou cabinets dans le cadre de ce plan d'action numérique (si oui, merci de nous indiquer le prestataire choisi et son contact)

Y a-t-il eu un appel d'offres ?

Pouvez-vous lister les applications numériques sollicitées et utilisées (outils et cibles) ?

Avez-vous besoin d'une interopérabilité avec I-milo ? Si oui, sur quelles données ?

La question du lien avec I-milo est posée en attente de l'offre de services de notre SI qui est à ce jour encore indécisée.

*Quel est le montant de la prestation (coût total – indiquer les différents postes) ?
Sur quelles charges, ce coût est-il affecté ?*

Chiffrer les moyens nécessaires (matériels et humains)

Avez-vous connaissance des missions locales qui ont mis en place une stratégie numérique dans votre région ? Si oui, pouvez-vous les lister :

MLHG 31

PAYS DE LA LOIRE

Régionalement, l'URML ne porte pas actuellement de déploiement stratégique du numérique. Le conseil d'administration du 11 janvier 2018 l'a retenu dans le cadre de ses orientations 2018-2020, afin de présenter en corrélation avec le PNAE, un PRAE pour validation en avril 2018.

Une rencontre avec la direction régionale de Pôle emploi, WeTechCare et les missions locales est programmée le 10 avril sur l'inclusion numérique.

Des partenariats avec 8 missions locales (WeTehCare) sont en cours en région, particulièrement avec CLICNJOB.

À ce jour, l'utilisation d'outils numériques est réelle mais ne fait pas l'objet d'une stratégie, dans l'attente d'une stratégie nationale permettant de mettre en place des outils communs, mais aussi des communications, tant à l'attention des jeunes que des partenaires.

Les interfaces pour les usagers et les personnels :

Régionalement : un site internet www.missionslocales-pdl.org permet :

- de géolocaliser les points d'accueil du réseau et d'indiquer les coordonnées de proximité pour contacter et prendre un rendez-vous ;
- d'informer sur l'offre de service des missions locales ;
- de relayer de l'information ponctuelle ;
- de stocker l'information sous la forme d'un extranet (Google Drive) à l'attention des personnels des missions locales.

Un compte Twitter @URML_pdl permet :

- de suivre l'information des partenaires ;
- de relayer de l'information.

L'offre de formation à l'attention des professionnels :

- formations internes sur les outils ;
- formations régionales animées par WeTechCare et une coopérative en 2017 et 2018 ;
- une structure teste actuellement I-milo.

La Fondation Orange soutient deux projets en région.

Les principaux outils des partenaires :

Les portails régionaux www.orientation-paysdelaloire.fr dédiés à l'orientation et la formation professionnelle sont utilisés, les missions locales étant des acteurs locaux du SPRO. Un portail régional www.apprentissage-paysdelaloire.fr est le relais d'information sur les contrats d'apprentissage (offres, candidatures, informations).

Le portail de Pôle emploi est bien entendu utilisé massivement. L'appropriation de l'Emploi store s'effectue par l'intervention des ambassadeurs et ambassadrices des agences de Pôle emploi, la formation interne des personnels.

Les missions locales

Communication interne : outre les systèmes informatiques classiques (messagerie, logiciels), des serveurs, cloud et sharepoint sont utilisés par les structures. L'obsolescence matérielle et la sécurisation des données sont des enjeux clairement identifiés par les structures.

Communication externe numérique et digitale : dans l'ensemble, 16 missions locales disposent de sites internet et 2 sont en cours de modification. Les relais d'information Facebook sont très utilisés pour transmettre des informations sur des événements ou des offres d'emploi et de formation, dont l'alternance, en complément de vidéos réalisées.

	Site Internet	Facebook	Autres
Nord Atlantique			
Pays d'Ancenis			
Presqu'île guérandaise			
Rurale du Sillon de Bretagne			
Vignoble Nantais			
Nantes Métropole			Twitter
Agglomération nazairienne			
Pays de Retz			
Angevine			
Choletais			
Pays Segréen			
Saumurois		(MDE)	
Mayenne			
Agglomération Mancelle			
Sarthe et Loir			
Sarthe Nord			
Haut Bocage			
Sud Vendée			
Vendée Atlantique			
Pays Yonnais			

Régionalement, aucun prestataire ou appel d'offres n'a été mené pour accompagner les missions locales.

Concernant l'interconnexion avec I-milo d'applications complémentaires ou interfaces, ce serait plus que judicieux pour éviter la multiplication des systèmes d'information.

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

PROJET ARDML PACA : accompagner les missions locales dans leur transition vers le numérique.

Constitution d'un groupe de travail régional « Communication & Numérique » divisé en 2 sous-groupes :

- 1 groupe stratégique (constitué de directeurs de ML + ARML) ;
- 1 groupe technique (constitué des 28 référents communication & numérique de chaque mission locale).

Fréquence du groupe : 1 réunion par mois.

Objectifs :

- Repérer les compétences internes au réseau et faire du partage de compétences.
- Observer les initiatives locales, les valoriser et les partager avec l'ensemble du réseau.
- Mettre en œuvre, via le groupe technique, les orientations du groupe stratégique.
- Accueillir les partenaires pour présentation de leurs produits/services.

Formation des salariés : 2 modules sont inscrits en 2018 dans le PRF salariés :

- Usages et ressources numériques vers les conseillers.
- Manager le numérique vers les directions.
- Programmation d'une journée « missions locales digitales », en partenariat avec l'ARML AMILAURO en décembre 2018 (pendant la journée professionnelle ARDML).

Partenariats :

- Avec les différents acteurs du numérique (Grande École du numérique, Fondation Orange & Simplon).
- Accueil des différents partenaires ou prestataires : CLICNJOB, Adecco analytics, Emploi store.

Outiller le réseau :

- Signature d'une convention tripartite avec le conseil régional PACA et l'ONG Bayes Impact, pour mener une expérimentation autour de l'outil BOB EMPLOI afin de l'adapter aux usages des conseillers des missions locales et de l'implémenter avec l'offre de services des missions locales.
- Travail avec le conseil régional PACA sur la mise en service d'une application sur l'appariement entre offre & demande sur le marché de l'emploi, par l'utilisation d'outils d'intelligence artificielle.
- Mise à disposition du réseau d'une application pour smartphones « Orient'Action PACA » développée par l'ARDML PACA sous commande de la région PACA.

Indiquer si vous avez sollicité des prestataires ou cabinets dans le cadre de ce plan d'action numérique (si oui, merci de nous indiquer le prestataire choisi et son contact)

Non

Y a-t-il eu un appel d'offres ?

Non

Pouvez-vous lister les applications numériques sollicitées et utilisées (outils et cibles) ?

Avez-vous besoin d'une interopérabilité avec I-milo ? Si oui, sur quelles données ?

Dans le cadre de la mouvance Open DATA/BIG DATA, il est regrettable de ne pouvoir extraire les données du SI I-milo.

Quel est le montant de la prestation (coût total – indiquer les différents postes) ? Sur quelles charges, ce coût est-il affecté ?

Chiffrer les moyens nécessaires (matériels et humains)

Avez-vous connaissance des missions locales qui ont mis en place une stratégie numérique dans votre région ? Si oui, pouvez-vous les lister :

La totalité des missions locales a commencé à développer une stratégie numérique plus ou moins avancée. Devant la complexité du défi de la transition numérique, les missions locales de PACA ont décidé de se regrouper afin d'avancer de façon collective. Au niveau local, des formations pour le personnel sont délivrées. Certaines missions locales sont productrices de contenu numérique :

- Missions locales Salon, Toulon, Grasse et Luberon qui ont développé une web TV
- Mission locale Luberon web radio

LA RÉUNION

Avez-vous un plan d'action numérique dans votre région :

Non

Indiquer si vous avez sollicité des prestataires ou cabinets dans le cadre de ce plan d'action numérique (si oui, merci de nous indiquer le prestataire choisi et son contact)

Non

Y a-t-il eu un appel d'offres ?

Non

Pouvez-vous lister les applications numériques sollicitées et utilisées (outils et cibles) ?

- Office 365 (messagerie + sharepoint).
- Cible : équipe ARML/à court terme les directeurs - Référénts ML pour partage de fichiers.
- Ponctuellement : Doodle (définir des dates de réunion) ; forms. office (enquête auprès des équipes ML).
- l'ARML a testé 1 page Facebook dans le cadre d'un événementiel en 2016.
- site internet ARML en cours de finalisation.

Avez-vous besoin d'une interopérabilité avec I-milo ? Si oui, sur quelles données ?

Au moment où cela se fera : oui.

Quel est le montant de la prestation (coût total – indiquer les différents postes) ? Sur quelles charges, ce coût est-il affecté ?

Chiffrer les moyens nécessaires (matériels et humains)

Avez-vous connaissance des missions locales qui ont mis en place en CORSE une stratégie numérique dans votre région ? Si oui, pouvez-vous les lister

<p>Mission locale Nord de La Réunion</p>	<p>Préambule : L'efficacité d'un outil numérique ne se juge pas par sa performance mais par son appropriation par l'utilisateur. À ce jour, 10 % des publics des ML ne s'approprient pas les outils numériques quel que soit leur champ d'application, et 30 % du public ML ont des difficultés à s'approprier les outils numériques dans leurs démarches d'insertion.</p> <p>La stratégie numérique que la ML Nord a développée, depuis quelques années déjà, s'appuie sur trois axes fondamentaux :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Créer l'acculturation numérique à travers l'offre de services pour les publics en grande difficulté 2. Mettre en œuvre la virtualisation de l'offre de services pour les publics les plus à l'aise 3. L'utilisation du numérique comme outil d'optimisation de la performance. <p>Cela se traduit entre autres par les actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser le développement d'une relation d'accompagnement au travers des outils numériques pour répondre aux nouveaux usages : <ul style="list-style-type: none"> – Densification des contacts par mail et SMS (amélioration de la qualité de l'information transmise), notamment pour les jeunes, dont le niveau d'autonomie dans leur parcours d'insertion est plus élevé. – Développement des contacts au travers des réseaux sociaux (page Facebook) et du site internet : l'objectif, à terme, étant de proposer un premier niveau d'information pour les jeunes non inscrits avant le relais vers les antennes concernées, ainsi qu'une phase de suivi « allégée » pour les jeunes déjà inscrits et dont les sollicitations ne nécessitent pas un face-à-face avec le conseiller référent. Expérimentation avec CLICNJOB d'un agent conversationnel pour application mobile (I. A d'information et de conseil pour les jeunes dans leur recherche d'emploi) – Expérimentation sur l'antenne de Sainte-Clotilde d'un circuit TV interne pour la diffusion d'informations ciblées à caractère urgent ou stratégique (ex : offres d'emplois non pourvues). Objectif d'amélioration de la qualité et rapidité de transmission de l'information, animation des espaces d'attente. – Ateliers Fondation Orange menés par les services civiques : sensibiliser et accompagner les jeunes à l'usage des nouveaux outils numériques (e-réputation, ateliers CV...). – Entretiens à distance par visioconférence (Skype). Expérimentation en cours avec la mairie de Sainte-Suzanne pour une éventuelle généralisation aux autres communes : il s'agit d'offrir des plages d'accueil conseiller en visio sur les antennes pour des jeunes situés sur les écarts et confrontés à des difficultés de transport. La commune met à disposition, dans ses mairies annexes, un bureau avec connexion internet. Un service civique et/ou un chargé d'accueil de la mission locale Nord seront présents sur place pour les formalités administratives de premier accueil et l'animation technique du dispositif. • Améliorer la performance des CIP par l'usage et l'optimisation des nouveaux outils numériques : <p>Il s'agit de garantir un cycle d'évolution du matériel et des outils mis à disposition des salariés (mise à jour des connaissances et compétences) afin de réduire le « gap » entre la technologie offerte et celle qui existe en dehors et poussée constamment par les éditeurs et/ou fournisseurs de solutions numériques. Ceci permet également de réduire l'écart de connaissance entre le professionnel et le jeune sur les aspects du numérique. De plus, les choix technologiques doivent permettre de réduire les coûts, d'optimiser la productivité de la structure en permettant la simplification et l'automatisation des processus en place. Ils doivent par ailleurs permettre de répondre aux problématiques de volumétrie.</p> <ul style="list-style-type: none"> – Outils de diagnostics et d'évaluation : ex : <i>Serious Game SkillPass</i> pour la création d'un portefeuille de compétences, expérimentation en 2018 du portail Central Test pour le profilage des jeunes – Outil de gestion électronique de documents (pièces administratives jeunes, dispositifs nationaux...) – Outil de travail communautaire : Office 365
<p>Mission locale Sud de La Réunion</p>	<p>Il n'existe pas, à proprement parler, de « stratégie numérique » à la mission locale Sud.</p> <p>Pour autant, un certain nombre d'initiatives intégrant le numérique ont été déployées durant ces dernières années, de manière empirique.</p> <p>Trois grands axes sont concernés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La communication vers les jeunes et nos partenaires : <ul style="list-style-type: none"> – Mise en place d'une page Facebook (suivie par près de 5 000 jeunes), permettant la diffusion en masse d'une primo-information et d'interpeller notre public. – Développement d'un site internet, qui assure souvent la complémentarité des informations avec FB. À noter un important et ininterrompu travail sur le visuel, le contenu, la fréquence et le calendrier de diffusion des informations sur ces deux supports. – Fort développement des contacts via SMS ou courriel, que ce soit sur l'offre de service ou la situation du jeune. – Un projet de lettre d'information vers nos partenaires et administrateurs. • L'animation de nos lieux d'accueils : déploiement de grands écrans dans tous nos espaces d'attente avec diffusion de vidéos institutionnelles, partenariales, autoproduites ou de PPT animés internes, permettant la démultiplication des informations et favorisant « l'attente utile ».

<p>Mission locale Sud de La Réunion (suite)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le travail sur le projet d'insertion du jeune via des outils numériques : <ul style="list-style-type: none"> – Mise en place de plateformes de création audiovisuelle avec quatre axes d'intervention éducative (la communication du jeune, l'intégration de méthodologies de travail, l'accès à la culture, le développement du mieux-être). Initiative développée à partir de 2010 et consolidée chaque année, notamment via des actions spécifiques sur les quartiers prioritaires. – Mise en place en 2018 d'ateliers « Jeunes acteurs du numérique » avec le soutien de la fondation Orange, intégrant deux axes d'intervention : la découverte et la sensibilisation des métiers du numérique ; le développement de l'identité numérique. – Intégration en 2018 de l'Explorateur des métiers afin d'améliorer la définition du projet professionnel. <p>Si l'initiative locale, marqueur des missions locales, doit être préservée, il nous apparaît néanmoins que le besoin de cohérence du réseau, d'égalité de traitement des jeunes, et les niveaux d'investissement exigés dans le domaine, nous oblige à une démarche nationale, co-portée par la DMML et l'UNML.</p>
<p>Mission locale Ouest de La Réunion</p>	<p>Les différentes actions qui ont pu être menées jusqu'à présent par la MIO ont été surtout axées sur l'amélioration de l'environnement informatique du personnel.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en réseau des différents sites pour un partage de la ressource informatique (partage de fichiers, intranet, VoIP...). • Améliorer la connexion au système d'information des ML (Parcours 3 puis I-milo). • Renouvellement du parc informatique en 2016 suite à une subvention exceptionnelle de la région Réunion. • Développement de l'outil intranet (agenda centralisé, annuaire interne, messagerie...). • ... <p>En direction des jeunes, nous pouvons cependant noter :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La création d'un site internet sur lequel les jeunes peuvent prendre contact avec la MIO. • La création de page Facebook pour toutes les actions menées par les jeunes et soutenues par la MIO : millekouler... • La mise à disposition sur l'ensemble des sites d'un espace cyber. • La création d'un outil, Le Diag, en format web.
<p>Mission locale Est de La Réunion</p>	<p>Il n'existe pas réellement de plan d'actions sur le numérique à la mission locale Est. Cependant plusieurs actions montrent une plus grande part donnée au numérique dans nos services aux jeunes et dans nos pratiques professionnelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La création d'une page Facebook pour diffuser les informations sur les événementiels, les offres d'emploi, de formation, de contrat en alternance, les dispositifs particuliers. • L'augmentation conséquente d'envois de SMS et de mails pour informer les jeunes des offres. • L'installation d'un écran numérique d'information dans l'une de nos antennes. • Le renouvellement du parc informatique pour le personnel et pour le cyberspace en 2015/2016 par le biais de fonds région. • Le réaménagement du site internet en cours. • Le développement du partenariat avec les organismes proposant des formations dans le domaine du numérique : école régionale supérieure du numérique, Simplon, Epitech. • La mise en place d'une matinée du numérique, le 15 mars 2018, afin de faire découvrir aux jeunes les métiers et les formations dans ce domaine. • De manière ponctuelle, l'engagement de jeunes en service civique sur la lutte contre la fracture numérique, afin de les guider sur les cyberspaces, et la mise en place d'ateliers. • L'animation d'ateliers création de l'espace personnel sur Pôle emploi et découverte de l'outil Emploi store, fait par un parrain. • L'animation d'ateliers ouverture du CPF. • L'élaboration de 2 projets autour du numérique : <ul style="list-style-type: none"> – en 2017 : accompagnement des parcours par le biais du numérique pour les jeunes des Hauts de l'île – Refus Fondation Orange, – en 2017, pour 2018 : accompagnement des parcours par le biais du numérique et du développement du numérique - Attente IEJ. <p>Difficultés pour la mise en place d'un plan spécifique :</p> <p>À ce jour, nous avons un seul chargé de mission informatique, dont le travail porte davantage sur la gestion d'I-milo. Nous répondons régulièrement à des appels à projets, mais nous n'avons qu'une seule fois eu une réponse positive. Le recours aux missions de service civique a été positif une première fois, mais n'a pas été concluant la deuxième fois. Nous sommes en attente du développement de l'interface I-milo avec les jeunes ou de tout autre outil numérique destiné aux jeunes. De même, nous sommes intéressés par une boîte à outils numérique pour aider les CIPS dans leurs pratiques professionnelles.</p>

ANNEXE 3

Liste des présidents des associations régionales des missions locales (ARML)

AUVERGNE - RHONE-ALPES

Présidente :

FIARD Marylène

(Présidente de la mission locale du Genevois,
Adjointe au Maire d'Annecy)

BRETAGNE

Présidente :

KERRIEN Marc

(Présidente de la Mission locale Centre
Bretagne, Maire de Noyal-Pontivy)

BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

Président :

NEUGNOT Michel

(Président de la mission locale rurale des
Marches de Bourgogne, Vice-Président du
Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté)

CENTRE VAL DE LOIRE

Président :

GILLE Jean-Patrick

(Conseiller Régional Centre Val de Loire,
Président de l'UNML)

CORSE

Président :

SAVELLI Pierre

(Président de la mission locale de Bastia,
Mairie de Bastia)

GRAND EST

Président :

MARECHAL Claude

(Président de la mission locale des Pays
d'Epervain, Conseiller municipal d'Epervain,
Vice-Président de la Communauté
d'agglomération d'Epervain)

HAUTS DE FRANCE

Co-Présidents :

GODEFROY Marc

(Président de la mission locale Métropole sud
(Ronchain), Conseiller départemental du Nord)

FONTAINE Patrice

(Président de la mission locale rurale du Grand Plateau
Picard, Conseiller départemental de l'Oise)

ILE DE FRANCE

Président :

CROSNIER Jacques

(Vice-Président de la mission locale
intercommunale de Rambouillet)

LA REUNION

Président :

RIFOSTA Hermann

(Président de la mission locale Sud de La
Réunion, Adjoint au Maire de Saint-Pierre de
La Réunion, Conseiller départemental de La
Réunion)

NORMANDIE

Présidente :

CANAYER Agnès

(Présidente de la mission locale Havraise,
Sénatrice de Seine-Maritime,
Adjointe au Maire du Havre)

NOUVELLE AQUITAINE

Président :

COLLIGNON Arnaud

(Président de la mission locale de
l'Arrondissement de Tulle,
Maire de Chanac-les-Mines,
Vice-Président de l'UNML)

OCCITANIE

Président :

DUPRE Jean-Paul

(Président de mission locale Ouest Audois,
Maire de Limoux)

PACA

Président :

FOURNET Claude

(Président de la mission locale Est-Var)

PAYS DE LA LOIRE

Président :

BARRIER Gérard

(Président de la mission locale du Pays
d'Ancenis, Maire de Saint-Herblon, Vice-
Président de la Communauté de communes du
Pays d'Ancenis)

Délégué ministériel aux missions locales (DMML)
Adresse postale : 14, Avenue Duquesne – 75350 Paris 07 SP
Adresse Bureau : 18, Place des Cinq Martyrs du Lycée Buffon – 75015 Paris
Tél : 01 44 38 34 96

ANNEXE 4

Organigramme du délégué ministériel aux missions locales



